Cheval de guerre tel qu'il nous le faut

LE CHEVAL de GUERRE

Simone Couzé

LIBRAIRIE Mon CHAPELOT
PARIS





CAUSERIE HIPPIQUE

Précédée d'une Préface

Par le Lieut[t]-Colonel SAFFROY

Officier de la Légion d'Honneur

Président-Fondateur de la « Réunion Hippique Militaire »

CAPITAINE GOUZÉ



LE CHEVAL DE GUERRE

TEL QU'IL NOUS LE FAUT



PARIS
LIBRAIRIE CHAPELOT
MARC IMHAUS & RENÉ CHAPELOT, ÉDITEURS
30, Rue Dauphine, VIe (Même Maison à NANCY)

1913

AU GÉNÉRAL CLERGERIE,

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DU GOUVERNEMENT MILITAIRE
DE PARIS.

Mon Général,

Voulez-vous me faire l'insigne honneur et le grand plaisir d'accepter l'hommage de ce modeste travail dans lequel je me suis efforcé de faire ressortir les nobles qualités de l'instrument précieux qu'est notre cheval de guerre.

J'ai, dans cet opuscule, passé très rapidement en revue les différentes questions relatives à la production, à l'élevage, et à l'amélioration de ce cheval, et j'ai dit quelques mots des administrations et institutions qui concourent à améliorer et à recruter ce vaillant serviteur. Enfin, j'ai analysé, aussi brièvement que possible, les opérations préparatoires à la mobilisation, en y ajoutant quelques idées personnelles que m'ont suggéré les différentes missions dont j'ai été chargé.

Je serais très heureux, mon Général, de vous voir accueillir favorablement ces quelques pages, en souvenir de la bienveillance que vous m'avez toujours témoignée.

Je vous prie de bien vouloir agréer, mon Général, l'hommage de mon profond respect.

Eug. Gouzé.



PRÉFACE

MON CHER CAMARADE,

En me demandant quelques lignes de préface à la « Causerie Hippique » que voici, vous m'avez fait autant de plaisir que d'honneur, car vous me fournissez une nouvelle occasion d'écrire sur un sujet qui me passionne depuis plus de trente ans. C'est que vraiment, chez ceux qui le pratiquent avec goût, le cheval fait naître un sentiment durable, et ses fervents, quoique moins nombreux, à l'heure actuelle, que ceux des sports à la mode, lui font une garde d'honneur dont il a le droit d'être fier.

J'ai lu beaucoup d'écrits sur le cheval ; les auteurs modestes sont rares; les plus avisés démarquent les maîtres, comptant sur l'ignorance des foules. Les expérimentaux généralement dépourvus de sens artistique jouent au Créateur, fabriquent un cheval mécanique et enseignent la

manière de s'en servir. Bien peu enfin, sous prétexte que la mère des chevaux n'est pas encore morte, s'intéressent à l'espèce, aux profits qu'on peut en tirer, aux grandes lignes de son utilisation. Plus honnête et plus sérieux, vous vous êtes surtout fait l'écho, dans votre bon travail, des critiques fréquentes que justifie si bien l'état précaire de notre pays au point de vue de sa production chevaline et de tout ce qui en découle. Ajoutant à ce canevas solide nombre de remarques personnelles, vous avez, comme on dit, tapé sur le clou du mieux qu'il vous a été possible ; aussi, y a-t-il lieu de souhaiter que votre réquisitoire soit beaucoup lu.

L'ordre dans lequel vous avez présenté les questions m'a paru servir à merveille vos démonstrations ; et, c'est ainsi que vous m'avez appris beaucoup de choses, notamment sur les Haras.

C'est avec à-propos que vous indiquez dans votre premier chapitre combien l'opinion publique se détache fâcheusement, tous les jours un peu plus, des questions chevalines et des hommes de cheval ; la presse spéculative, celle qui fait des affaires à tout prix, est la grande coupable.

L'enthousiasme des rédacteurs spéciaux est commandé par la réclame, et le grand public, la foule, dont le goût et le jugement ont besoin d'être dirigés, se laisse niaisement conduire et acclame des sports abrutissants et cruels. D'ailleurs, sur ce point de « l'opinion des masses » toujours invoquée pour sanctionner les erreurs ou les sottises, je me trouve volontiers d'accord avec ceux qui pensent que la masse généralement ignorante et brute se distingue aussi pour son mauvais goût sous toutes les latitudes.

Il est très vrai, comme vous le dites, que si la culture du cheval était encouragée d'autre manière, elle augmenterait progressivement les revenus de la France. Et si l'on se rendait bien compte de la différence qu'il y a au point de vue économique et *social*, entre « l'homme de cheval » et le *chauffeur*, ce n'est certes pas ce dernier qui serait acclamé.

J'ajoute qu'il me plairait assez qu'on voulût bien prendre ici le mot *social* dans le sens de *sociabilité*. En effet, le savoir-vivre et le respect des autres disparaissent peu à peu de nos mœurs. Si nous nous étions permis, nous, les hommes de cheval, de nous asseoir auprès des femmes, poussiéreux, transpirants, bottés, éperonnés, on nous eût qualifiés de mal appris. Aujourd'hui, non seulement dans les lieux publics élégants, mais aussi dans les maisons particulières, on a pour voisins des couples en sueur, empuantés de pétrole, et jargonnant records ou pneus. Les habitués d'hippodromes, au langage d'ordinaire assommant, peuvent ne plus se gêner désormais ; l'homme et la femme auto nous les ont rendus supportables.

Ensuite, vous avez parlé du cheval galopeur avec un grand bon sens, et l'organisation des haras vous a fourni matière à un chapitre des plus instructifs.

Me voici maintenant, au cours de ma lecture attentive de vos pages utiles, devant la question des dépôts de transition, et je me trouve un peu en désaccord avec vous, car, depuis des années, j'emploie tous mes efforts d'écrivain à lutter contre l'élevage par l'Etat, et à réclamer une importante surélévation des prix d'achat. Puis-je me flatter d'avoir contribué à faire admettre cette doctrine ? Peut-être,

puisque déjà des prix meilleurs sont offerts aux éleveurs qui n'attendent, disent-ils, qu'un nouveau pas pour faire le demi-sang sérieux.

D'ailleurs, jamais une administration d'Etat n'a valu autant que le travail libre, et tenez pour certain que le prix de revient des chevaux élevés dans les dépôts de transition dépasse souvent 2.500 francs.

Enfin, tout ce que vous avez dit sur la remonte des Officiers d'Infanterie et sur « l'équitation dans les Cadres des Réserves » est incontestable. Dans cette voie de vérités à mettre en lumière nous marchons coude à coude, et la « Réunion Hippique Militaire » que j'ai pu fonder et développer uniquement parce que j'étais entouré de Camarades de votre valeur, la Réunion Hippique, dis-je, a prouvé, par des services reconnus, que la défense nationale comportait aussi ce genre de préparation.

En résumé, mon cher Camarade, vous venez de ranimer la foi de ceux que le sport équestre a su retenir. Parlant du cheval dans toutes ses appropriations, vous avez fait sentir, sous une forme modérée, la différence qui existe entre ceux qui le pratiquent et les modernes esbrouffeurs que les difficultés du dressage et de l'équitation ont toujours effrayés. Les dangers qu'ils courent en maniant les machines actuelles ne font nullement éclater leur bravoure. En dehors des professionnels, je crois que la grande majorité s'adonne au sport à la mode en toute sécurité. En d'autres termes, chacun est convaincu qu'il ne lui arrivera rien, sa capture de la force mécanique lui paraissant complète, tandis que, à cheval, il faut compter avec le goût pour l'indépendance,

qui sommeille au fond de tout être vivant ; aussi, risque-t-on toujours quelque chose, chaque fois qu'on emploie un cheval.

Les inventions actuelles marquent un progrès, il y aurait sottise à ne pas le reconnaître, mais leurs effets utiles n'ont pas toujours l'envergure garantie par leur prétentieuse clientèle.

Surtout au point de vue militaire, la bicyclette et l'automobile ont un rôle limité, et le cheval restera, quand même, un auxiliaire souple et précieux dont la conquête n'est pas du domaine des gens vulgaires et fanfarons.

Travaillons donc, sans nous décourager, à lui recruter des partisans parmi les jeunes hommes d'éducation virile et soignée.

Je ne crois pas avoir ici le droit d'en dire davantage, mon cher Camarade ; ce serait retarder le plaisir et le profit de ceux qui vont vous lire. Je ne sais si ce qui précède pourra leur plaire, en tous cas, ils auraient à vous en être reconnaissants, car c'est vous qui me l'avez inspiré, et tout le monde sait qu'une préface ne vaut quelque chose qu'autant que le livre valait beaucoup.

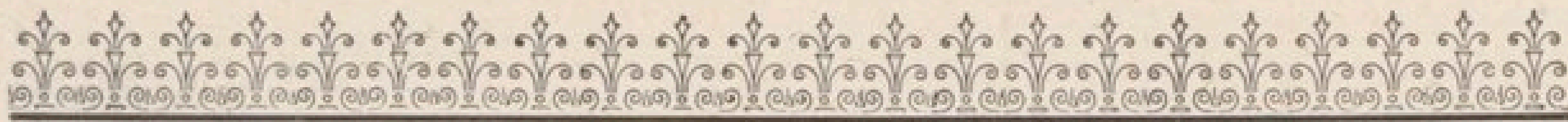
Lieut[t]-Colonel Saffroy,

Officier de la Légion d'Honneur,

Président-Fondateur de la « Réunion Hippique Militaire ».







Causerie Hippique



AVANT-PROPOS

Le sport a pris vers la fin de ce dix-neuvième siècle une place si considérable, malgré les discussions sans nombre qu'il a soulevées et les oppositions constantes rencontrées à chaque pas, qu'on a vu la nécessité de créer des feuilles spéciales quotidiennes ou hebdomadaires, illustrées ou non, afin de satisfaire aux exigences d'un public toujours plus nombreux.

Quelques esprits timorés ou trop routiniers en ont tiré de fâcheuses conclusions ; mais la généralité a été favorable à cette innovation, comprenant combien la pratique constante des exercices physiques pouvait aider au développement des meilleures qualités de notre race, et, dans un sentiment commun de patriotisme, on s'est réjoui de cet élan spontané vers le sport.

L'essor inouï pris par la vélocipédie et plus récemment encore par l'automobilisme ; le goût si vif apporté à ce genre pratique de locomotion par toutes les classes de la Société, ont ouvert un champ très nouveau et très vaste aux feuilles sportives. Quelques personnes, aussi hardies qu'éclairées, ont compris tout le profit qu'elles pouvaient tirer d'un emballement, justifié d'ailleurs par de sérieux résultats au double point de vue économique et social, emballement qui, poussé à l'excès, peut, ainsi que nous essaierons de le démontrer plus loin, devenir un danger grave pour notre élevage national et par conséquent, pour la défense de notre pays.

Mais, jusqu'à présent, les feuilles quotidiennes, quelques-unes fort intéressantes et traitant avec autorité et un véritable intérêt toutes ces questions au goût du jour, ont fait une part trop minime, nous osons même dire presque nulle, au véritable sport hippique, négligeant ainsi un public choisi qui forme, il est vrai, une minorité, mais une minorité intéressante et non négligeable qui se rapproche beaucoup, sous bien des rapports, du public de l'automobilisme dont les coûteux essais n'ont guère intéressé, jusqu'à ce jour, que les classes aisées de notre Société moderne.

Sans contredit, l'homme de cheval est abandonné, complètement laissé de côté dans les publications quotidiennes ; on ne pense pas à lui ; on semble oublier qu'il existe et que le plus beau sport du monde a toujours

été en honneur dans l'élite de la nation française ; on ne paraît pas s'apercevoir qu'il y a un abîme entre le banal parieur des hippodromes et le véritable admirateur du cheval.

Les autres sports sont nés d'hier ; l'équitation est vieille comme le monde. Plus de 440 ans avant Jésus-Christ, Xénophon qui fut un des grands capitaines de Cavalerie de l'antiquité, en même temps qu'un grand écrivain et éminent philosophe a fait sur l'équitation, le dressage et l'achat du cheval de guerre, un admirable traité savamment traduit par M. Eugène Talbot, qu'il est toujours intéressant de consulter.

Les races primitives qui ont peuplé notre pays tenaient le cheval en haute estime, à l'exemple des Grecs et des Troyens qui le considéraient comme un animal noble entre tous, l'entouraient de soins particuliers et le harnachaient avec recherche. Le Franc, monté sur son coursier à tous crins, poursuivait à travers les immenses forêts le cerf et le sanglier, chasses à courre merveilleuses dont celles de nos jours ne peuvent donner l'idée.

Nos meilleurs écrivains ont célébré le cheval ; il a tenté le ciseau et le pinceau de nos plus célèbres artistes, et lorsqu'on a lu la magnifique page d'Henri Lavedan, intitulée « Symphonie du Cheval », où il confesse qu'il a toujours eu pour ce noble animal un vaste et profond amour, on se sent véritablement ému, transporté, émerveillé, et c'est en lisant ces lignes vibrantes, toutes

pleines de majestueuses et superbes pensées, que l'homme de cheval tressaille d'orgueil et se sent quelque chose.

« Mon royaume pour un cheval », disait Boabdil ! Seuls, peuvent le comprendre ceux qui sont passés par toutes les émotions d'un dressage, et qui ont appliqué toute leur adresse, toutes leurs forces intelligentes à le mener à bien.

Quand nous parlons de « l'homme de cheval », nous n'entendons pas indiquer spécialement celui qui s'est adonné à l'hippologie et à l'hippiatrique. Ce serait vouloir confondre la théorie avec la pratique.

La théorie, en effet, ne suffit pas à faire un homme de cheval proprement dit. Celui-là vient au monde homme de cheval, il développe son goût, ses capacités, mais il possède des qualités natives qui ne s'acquièrent pas. On naît homme de cheval, comme on naît poète, l'hippologie s'apprend ; le goût du cheval est un don naturel, don qui s'augmente seulement par l'éducation et par l'instruction.

La grosse majorité du public des Courses ne s'intéresse que médiocrement au cheval lui-même, qui devient à ses yeux une sorte de carte vivante, et dont elle ignore la plupart du temps les performances et les chances de succès. Si ce public, que n'attire vers le pesage ou la pelouse que la malsaine passion du jeu, au lieu de se baser uniquement sur les tuyaux des gens d'écurie et

les pronostics plus ou moins fantaisistes des journaux, pouvait éclairer sa religion plus sérieusement, s'il était initié au cheval lui-même, s'il connaissait un tant soit peu les conditions qu'il doit remplir pour être beau, vigoureux, capable de vaincre ou seulement susceptible de faire un bon parcours ; s'il avait la plus petite notion des difficultés nombreuses qu'un éleveur consciencieux, qu'un entraîneur savant et énergique doivent surmonter pour présenter des élèves irréprochables, de véritables favoris, il pourrait tout au moins risquer son argent d'une façon moins banale et plus intelligente.

Ecoutez ce que dit, à propos des courses, P. Geruzez, dont la compétence en pareille matière n'est pas à suspecter : « Aujourd'hui, la course est encouragée, favorisée, non pas à cause du cheval dont tout le monde se moque comme un poisson d'une pomme, mais à cause du jeu qui est installé à côté d'elle. On cherche des prétextes à paris, on parie au galop, on parie au trot, on pariera incessamment au pas, à qui ira le plus lentement (ainsi d'ailleurs que cela se fait déjà sur le vélodrome) ; l'important est de parier ; le cheval de course n'existe plus pour le public qui ne connaît que le cheval de jeu ».

Paul Geruzez est absolument dans le vrai ; aussi serait-il grand temps qu'on cherchât à combattre cette stupide passion du jeu, actuellement encouragée par l'Etat sous le nom de pari mutuel, et qu'on devrait

appeler plus proprement « Ruine mutuelle », car seul l'Etat y trouve son compte.

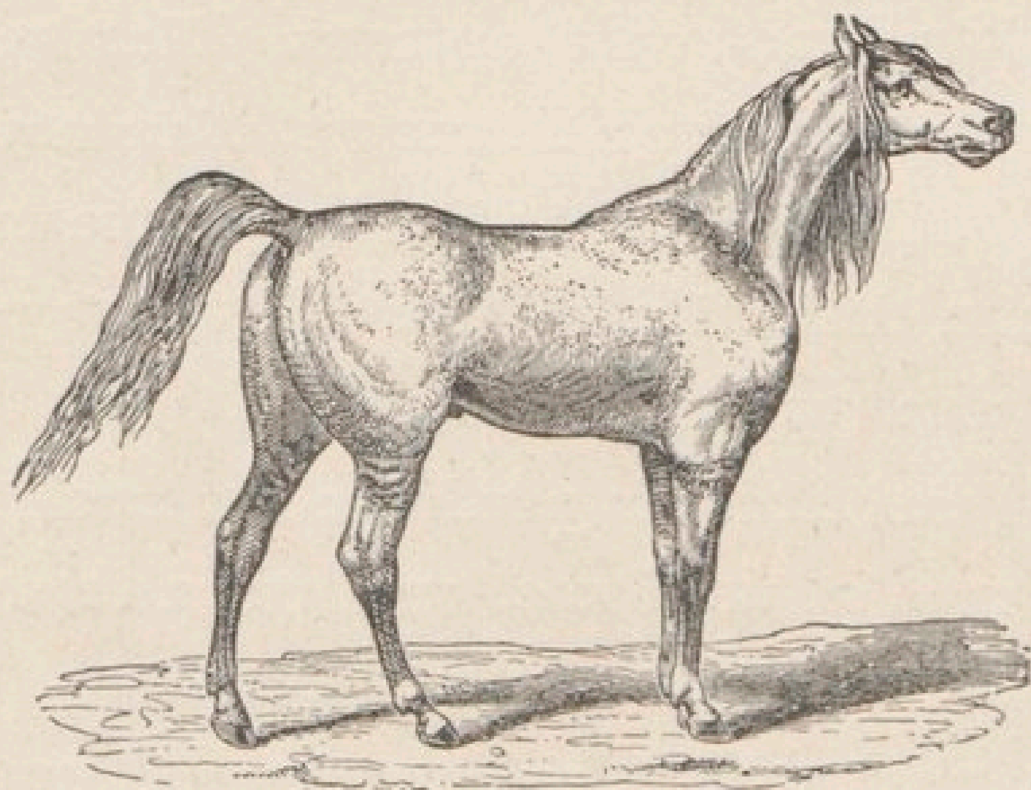
Il serait à désirer qu'un journal de quelque valeur prît en main les intérêts du cheval, en y intéressant agréablement ses lecteurs par des articles où la science équestre serait unie à la fantaisie de l'actualité.





I

LE CHEVAL ÉTUDIÉ :
AU POINT DE VUE SOCIAL, MILITAIRE ET ÉCONOMIQUE



On entend dire tous les jours, par des observateurs superficiels (oh ! combien), que le culte du cheval disparait, et que nos rapports avec celui que Buffon nomme « la plus belle conquête de l'homme », deviennent de plus en plus restreints !

Quelques-uns plus féroces ont même écrit, ces temps derniers, que dans un avenir prochain, nous ne trouverons à utiliser ce noble animal qu'en le débitant comme viande de boucherie ou sous forme de ronds de saucisson !

Auriez-vous jamais cru que l'amour immodéré de la bicyclette ou de l'automobile pût rendre à ce point

hippofage ! Pour les fanatiques du pneu et de l'auto, il semble que ce nouveau sport a tout remplacé, qu'il suffit à tous les besoins comme à tous les plaisirs, et qu'à côté de lui, il n'y aura plus dorénavant place pour rien.

Il serait bon de mettre un frein à ces prétentions exagérées ; il paraît même tout à fait urgent de ne pas laisser ces idées s'accréditer à dessein par un monde spécial, dont l'intérêt commercial est évidemment l'anéantissement de la race chevaline.

Il est du reste de notre devoir de nous défendre, devoir d'autant plus pressant qu'à l'étranger et notamment en Allemagne, en Autriche et en Russie comme en Angleterre, l'équitation est restée en grand honneur et a gardé la première place parmi tous les sports.

Non, le cheval ne saurait avoir perdu de son ancien prestige, et ce n'est, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, ni le cyclisme, ni l'automobilisme qui le tueront.

Le nombre de personnes appelées à pratiquer l'équitation se chiffre aujourd'hui par centaine de mille. Avec les conditions de la guerre moderne, avec l'obligation pour tous les officiers d'infanterie, à partir du grade de Capitaine, d'être montés, avec la nécessité d'avoir et d'entretenir sur un bon pied une nombreuse cavalerie de réserve, l'équitation n'est plus seulement un art de luxe, *mais un art essentiellement démocratique et d'utilité nationale.*

La guerre du Transvaal, dans laquelle la Cavalerie

joua un si grand rôle, puisqu'on y a même organisé des corps d'Infanterie montée, ne nous a-t-elle pas prouvé une fois de plus que, si la victoire est favorable aux bons tireurs, elle l'est également aux hardis cavaliers, et qu'un ennemi qui se déplace rapidement est très difficile à battre. Dewet « l'insaisissable » étonna le monde entier par sa mobilité extraordinaire, par la rapidité de ses mouvements, et pourtant il eut comme adversaires d'excellents cavaliers fort bien montés, et les Anglais connaissaient si bien l'importance de la Cavalerie dans ce pays accidenté, qu'ils s'efforçaient, par tous les moyens, d'accaparer les chevaux de l'ennemi.

La question chevaline intéresse donc plus que jamais les masses de tous les pays du monde, et elle les intéressera tant que les nations civilisées entretiendront des armées sur le pied de guerre, c'est-à-dire probablement toujours.

Ce n'est pas à la France de laisser péricliter l'équitation quand elle doit être si fière de la pléiade d'écuyers hors ligne qu'elle a produits de tout temps, des Chefs d'école incontestés comme Pluvinel, de la Guérinière, de Rohan, d'Abzac, d'Auvergne, d'Aure, Rousselet, Duthil, Baucher, Pellier père et fils, et le capitaine Raabe, digne élève de Baucher, etc., etc... pour ne citer que ceux-là.

L'école de Saumur n'est-elle pas une des gloires de notre beau pays ! N'est-ce pas de cet institut hippique

incomparable que sortent nos brillants officiers de Cavalerie dont l'éloge n'est plus à faire, et qui sont appelés à devenir, pour la plupart, d'habiles manœuvriers, d'excellents généraux.

Ne serait-ce que par reconnaissance pour cette Ecole qui nous a formés, nous devons lui consacrer ici quelques lignes, d'autant mieux qu'elle a joué un grand rôle et occupé toujours une fort belle place dans l'histoire de notre équitation militaire.

Afin de remplacer aussi dignement que possible l'Ecole de Saint-Germain qui, créée en 1809, fut supprimée en 1814, le Maréchal Soult établit à Saumur, le 23 Décembre de la même année, dans l'ancien quartier occupé jadis par les Carabiniers, dont le manège avait acquis une notoriété méritée, l'Ecole d'Instruction des troupes à cheval. Il en donna le commandement au général Levesque de la Ferrière, glorieux débris de la Grande Armée, qui s'adjoignit comme Directeurs de manège deux hommes de grand mérite ayant des principes absolument opposés et de profondes divergences de vues : le marquis Ducroc de Chabannes et M. Cordier, élève de Versailles, partisan de l'équitation académique. Les idées de ce dernier prévalurent, ce fut une victoire pour les vieilles traditions dont l'Ecole de Versailles avait été jusque là le sanctuaire.

En 1822, à la suite de la conspiration du général Berton, l'Ecole de Saumur fut licenciée. Pour remédier

aux effets désastreux de cette suppression, une ordonnance du 5 Novembre 1823 créa à Versailles une Ecole d'application de Cavalerie, qui fut transférée à Saumur le 17 Novembre 1824 et réorganisée par le Général Marquis Oudinot, toujours avec l'aide de M. Cordier, nommé écuyer en chef. C'est presque à cette époque, c'est-à-dire en 1826, qu'on vit, grâce au général Oudinot, arriver à l'Ecole de Saumur une première remonte de 25 chevaux Irlandais destinés au travail de carrière ; chevaux magnifiques, aux allures franches et rapides, dont la race s'est perpétuée dans cette école et qui en sont toujours une des gloires.

Le 20 Juin 1828, l'Ecole de Saumur donna, en l'honneur de la Duchesse de Berry, un carrousel dont on parla beaucoup et longtemps. Cette princesse, aussi jolie qu'élégante, y fut très acclamée par notre jeunesse militaire à l'esprit enthousiaste et chevaleresque.

La Révolution de 1830, comme celle de 1793, eut une influence fâcheuse sur l'équitation.

Le 2 Septembre 1838, l'illustre auteur de « Souvenirs d'avant-postes de Cavalerie légère », le général de Brack, prit le commandement de l'Ecole de Cavalerie, où il a laissé le souvenir le plus brillant.

Le 24 Novembre 1838, l'Ecole recevait la visite du célèbre comte d'Aure, qui, plus tard, devait y venir comme Ecuyer en chef. On fit à l'éminent homme de cheval une ovation des plus chaleureuses.

En 1842, le fameux Baucher, dont la méthode était tout l'opposé de celle du comte d'Aure, et qu'il résumait en ces termes : « Détruire les forces instinctives et les remplacer par les forces transmises », fut invité à expérimenter son système de dressage à Saumur, sur les chevaux de l'armée, mais il faut bien dire que, malgré sa réputation déjà fort solidement établie et l'enthousiasme créé en sa faveur, le Maître n'y remporta pas un grand succès ; les uns disent qu'il ne fut pas compris, d'autres que sa morgue extraordinaire à l'égard des gens compétents, sa façon un peu trop raide de se poser en homme de progrès et de vouloir imposer à tous et ses idées, et ses principes, lui firent beaucoup de tort et refroidirent bien des gens que son talent avait tout d'abord attirés vers lui. La véritable raison de son insuccès auprès des écuyers militaires est que la méthode Baucher, que nous voudrions pouvoir exposer ici tout au long, parut inapplicable aux chevaux de l'armée. Le système du Maître consistant en effet à annuler, par une série d'assouplissements très compliqués, toutes les forces naturelles du cheval, et à les remplacer par ce qu'il nomme lui-même des effets d'ensemble, poussant surtout très loin l'assouplissement de la mâchoire et de l'encolure, au moyen de flexions isolées et combinées de chacune de ces parties. Ce système ne pouvait guère convenir qu'à des chevaux uniquement destinés à la haute école, disons le mot « *à des chevaux de cirque* », et

il était fort difficile de le mettre en pratique sur des chevaux de guerre, généralement lourds et moins maniables que des chevaux de manège. C'est, d'ailleurs, une arme dangereuse pour qui en connaît mal le maniement, et Baucher l'a parfaitement définie lui-même en disant : « C'est un rasoir entre les mains d'un singe ».

Quoiqu'il en soit, Baucher fut un homme de grande valeur, un écuyer de haute école absolument hors ligne, jouissant d'une finesse, d'un tact et d'un sentiment du cheval tout à fait exceptionnels. Il a obtenu des résultats de dressage vraiment surprenants sur des chevaux tels que *Capitaine, Topaze, Robert de Normandie, Partisan, Neptune* et *Buridan,* dont les noms sont passés à la postérité.

L'école de Baucher et celle du comte d'Aure ont longtemps divisé les hommes de cheval, et elles les divisent encore de nos jours. Cependant, il faut reconnaître que c'est la méthode enseignée par le Comte d'Aure qui a prévalu, comme étant mieux appropriée aux besoins de l'équitation moderne en France.

Le second Empire fut très favorable à la Cavalerie qui en accueillit le rétablissement avec enthousiasme : c'est ce qui fit dire à Victor Hugo, dans son histoire d'un crime : « La Cavalerie avait eu du poulet, l'Infanterie n'avait reçu que du veau ! » L'Empereur contribua plus que personne à développer le goût des beaux chevaux, bien soignés et bien harnachés ; ses écuries ont été citées

comme des merveilles de bonne tenue, aussi eut-il l'Ecole de Saumur en grande sympathie.

Après 1852, nous voyons à Saumur le général de Rochefort, une de nos gloires hippiques militaires, commandant l'Ecole et un éminent professeur, digne successeur du Commandant Rousselet, le Comte de Montigny, ancien élève du Vicomte d'Aure, ami personnel de Baucher et auteur de nombreux ouvrages très connus sur l'équitation.

En Novembre 1854, se passa à Saumur un fait qui mérite d'être relaté, car il fit beaucoup de bruit : Une écuyère ayant alors de nombreuses influences, et surtout très désireuse de voir sa méthode expérimentée et adoptée par l'Armée, Mme Marie Isabelle, vint à Saumur pour y démontrer ses principes de dressage. Ses cours, commencés le 14 Novembre 1854, se terminèrent par un fiasco complet en Avril 1855. Comme Baucher, cette écuyère se prétendit victime incomprise de préjugés surannés et d'une opposition malveillante.

Ne pouvant nous étendre davantage ici sur cette histoire, pourtant si intéressante de l'Ecole de Saumur, pour quiconque aime le cheval et l'équitation Française, nous arrivons immédiatement, après un bond énorme, à l'époque contemporaine où nous voyons briller à la tête de cette Ecole, les généraux Thornton, de Galiffet, L'Hotte, de Lignières, habilement secondés par des écuyers en chef tels que MM. Duthil, Piétu, de Belle-

garde, de Piolant et de Canisy, ayant eux-mêmes sous leur direction des écuyers et sous-écuyers aussi hardis cavaliers qu'éminents professeurs comme MM. de Néxon, de Sesmaisons, de Vaulogé, de Cahouet, de Lur Saluces, Sieyès, Mallet, de Gontaut-Biron, Le Moine des Mares, Charlerie de la Masselière, Jochaud du Plessis, Doynel de Quincey, de Contades, devenu lui-même écuyer en chef, et tant d'autres qu'il serait trop long de nommer ici.

Grâce aux efforts constants de ces illustres officiers généraux, puissamment aidés par cette belle pléiade d'écuyers habiles, l'Ecole de Saumur a constamment marché dans la voie du progrès ; c'est à l'initiative des généraux Thornton et de Lignières que nous devons l'introduction au manège du cheval de pur sang, qui en avait été jusqu'alors systématiquement exclu.

M. de Lignières fut un sportsman fanatique en même temps qu'un écuyer de grand talent. C'est à lui personnellement que nous devons le rétablissement des courses militaires, si peu encouragées dans les dernières années du second Empire ; il eut, non seulement le mérite de donner à la Cavalerie la vigueur qui lui manquait, mais aussi celui d'être le premier à prouver que le cheval de pur sang est un merveilleux instrument, qui ne demande qu'à vibrer, pourvu qu'il soit bien manié et finement monté. Donnant lui-même l'exemple à ses officiers, il ne se ménagea pas, paya souvent de sa

personne, bravant les dangers du steeple-chase à un âge où la prudence conseille de ne plus courir.

Sous l'habile impulsion donnée par tous ces écuyers de grand mérite, l'Ecole de Saumur est restée une académie d'équitation dont on ne trouve l'équivalent en aucun pays du monde, et sa brillante réputation est devenue Européenne. Elle a su remettre en honneur les vieilles traditions équestres de l'Ecole de Versailles, en adoptant toutefois insensiblement une nouvelle méthode, plus moderne et aussi plus pratique, et en se gardant bien des exagérations de l'Anglomanie dont elle a néanmoins accueilli intelligemment ce qu'elle avait de bon. *C'est le temple du cheval par excellence,* et voilà pourquoi nous avons cru utile d'en parler aussi longuement.

Quels que soient les goûts et la mode du jour, la Cavalerie apparaîtra toujours au Pays comme une chose indispensable, comme une élite, avec des traditions spéciales, dans les rangs de laquelle vient toujours servir la fleur de la nation.

Nous lisons dans la *Revue de Cavalerie :*

« Au cours des manœuvres annuelles, des expériences
« concluantes ont été faites. Le dressage et l'entraîne-
« ment des chevaux, l'instruction théorique et pratique
« des chefs et de la troupe ont été grandement perfec-
« tionnés. On a reconnu la possibilité de parcourir, aux

« allures vives, des distances beaucoup plus considé-
« rables que par le passé ; on a appris à connaître le
« terrain et à utiliser judicieusement ses formes et ses
« couverts, dans la marche d'approche qui précède
« l'attaque ; on a augmenté enfin, dans une large
« mesure, la puissance offensive et défensive de la Cava-
« lerie, et on l'a mise, du même coup, en mesure d'agir
« en toutes circonstances, d'une manière indépendante,
« en la dotant d'une arme à feu à grande portée, et en
« adjoignant, en permanence, à ses grandes unités, de
« l'Artillerie à cheval.

« Grâce à ces perfectionnements, la Cavalerie n'a rien
« perdu de sa valeur ancienne comme arme combat-
« tante. La cause, à cet égard, paraît entendue, et tous
« ceux qui ont étudié la question de près, et sans parti
« pris, ont été amenés à conclure que, malgré les effets
« du feu des autres armes, la Cavalerie prendra encore,
« dans les *batailles de l'avenir*, une part qui, dans
« certains cas, ainsi que le dit le général Hohenlohe,
« *pourra être décisive.*

« Il est admis aujourd'hui, en Allemagne comme en
« France, que la Cavalerie entrera, pour une forte
« proportion, dans la composition des troupes chargées
« immédiatement, après la déclaration de guerre (et
« peut-être avant) d'observer la frontière, de couvrir et
« de protéger les opérations de mobilisation et de
« concentration des armées. Ce sera du moins le rôle

« des corps de Cavalerie qui, stationnés en temps de « paix à proximité de la frontière, et constamment « maintenus à un effectif très voisin de celui du pied « de guerre, peuvent être mobilisés en quelques heures, « et sont tout désignés pour remplir une mission de « ce genre. »

Donc, le rôle de la Cavalerie en campagne n'a point perdu de son importance, bien au contraire ; on le sait fort bien, au grand Etat-Major allemand ; aussi lisons-nous dans le *Rappel,* l'entrefilet suivant :

L'ARMÉE ALLEMANDE

La conférence que le Général Bernhardi, Chef de section au grand Etat-Major, vient de faire à la Société militaire de Berlin est considérée comme indiquant un vaste projet de réorganisation militaire que le Gouvernement Allemand a dessein de présenter au Reichstag. Il s'agirait d'une transformation aussi radicale que coûteuse de l'armée. Une des premières conséquences en serait l'augmentation formidable de la Cavalerie, *et une mise au point moderne du service du Train.*

Voilà qui devrait faire ouvrir les yeux à ceux qui ont la rage de copier les Allemands dans les détails les plus infimes, et surtout à ceux qui s'obstinent à combattre aveuglément, chez nous la loi de trois ans, seule capable

de redonner à notre Cavalerie la valeur qu'elle avait naguère.

Nous ne reviendrons pas sur cette question pour laquelle des flots d'encre ont déjà coulé, mais nous tenons à déclarer ici, énergiquement, que deux années sont très insuffisantes pour former un cavalier digne de ce nom. On en fera, tout au plus, un apprenti incapable, à certains moments, de maîtriser sa monture, mais surtout incapable de la dresser, de l'assouplir, de la ménager et de lui demander ce qu'on peut et doit exiger d'un cheval d'armes en campagne.

Nous ne parlerons que pour mémoire de nos effectifs actuels si réduits et si disproportionnés par rapport à ceux de la Cavalerie Allemande.

Pour prouver notre infériorité notoire de ce côté, il suffit d'aligner des chiffres, ce qui est à la portée de tous.

Dans son remarquable ouvrage sur la « Renaissance physique », M. Philippe Daryl dit : « Nous voudrions « une Cavalerie idéale, en hommes et en chevaux. Pour « approcher seulement de cet idéal, il serait indispen- « sable que le goût du cheval se démocratisât chez nous, « et se propageât à toutes les classes de la société. L'édu- « cation publique devrait aider à cette évolution ».

On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que, de nos jours, les progrès de la science ont rendu plus

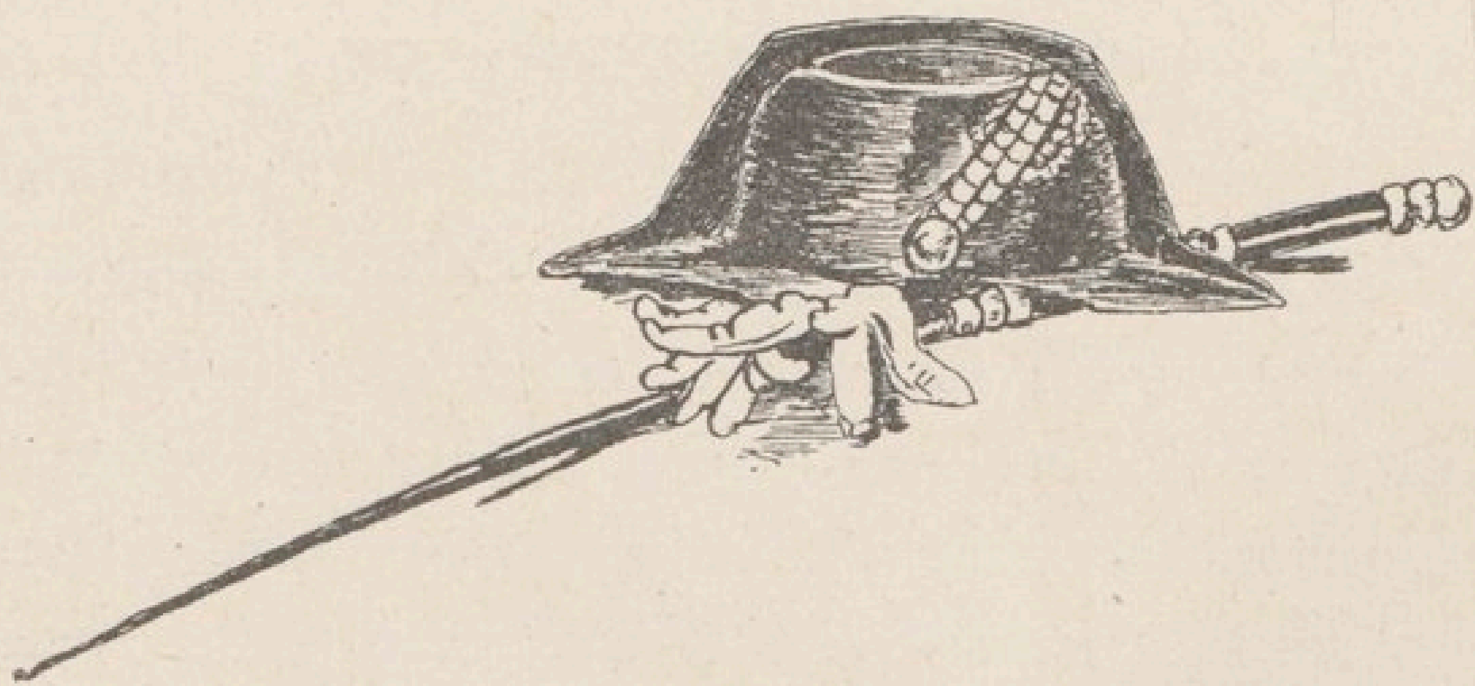
intéressantes encore les études d'hippologie et d'équitation. Personne, en effet, ne contestera que la photographie instantanée, voire même la cinématographie, ont fourni, sur la locomotion du cheval, des renseignements aussi nouveaux que surpenants, et ont révélé des attitudes si invraisemblables qu'elles ont été, sinon discutées, du moins tournées en ridicule.

Devant les résultats obtenus avec tant de succès, il y a quelques années, à l'Ecole de Cavalerie, par M. le Commandant Picard, alors Capitaine instructeur, en collaboration avec le Docteur Bouchard, de Saumur, il n'y a qu'à s'incliner, qu'à reconnaître que toute interprétation personnelle a dû s'évanouir, et que l'instrument scientifique a rectifié l'œil à ce point, qu'avec un peu d'expérience, on arrive aujourd'hui à voir le cheval au galop tel que la science a montré qu'il galopait réellement. Une simple expérience photographique a ainsi ruiné en un instant des opinions formulées pendant plus de 3.000 ans et considérées comme indiscutables.

MM. Picard et Bouchard ont fait défiler devant l'objectif les plus beaux sujets des écuries de l'Ecole ; ils nous les ont montrés à toutes les allures ; ils nous ont présenté les chevaux de carrière, décomposant le saut en trois parties bien distinctes. Ces planches en photogravure sont fort curieuses ; on y voit le cheval prenant sa battue, planant sur l'obstacle et se recevant après le

saut. C'est une étude vraiment intéressante pour tout homme de cheval.

Donc, nous le répétons, la science, en facilitant l'étude de l'hippologie, lui a prêté un intérêt qu'elle n'avait pas autrefois, et nous devons nous en réjouir.





II

DE L'EMBALLEMENT EXAGÉRÉ ET DANGEREUX, AU POINT DE VUE MILITAIRE ET NATIONAL, POUR LE CYCLISME ET L'AUTOMOBILISME. — AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE CE NOUVEAU GENRE DE SPORT ET DE TRANSPORT EN TEMPS DE GUERRE.

Nous ne voulons point nous étendre longuement sur ce chapitre ; mais seulement essayer de prouver qu'on aurait tort de croire que le pneu et le moteur vont remplacer avantageusement, dans un temps donné, le cheval de guerre, soit pour le service d'éclaireur de reconnaissance ou d'estafette, soit pour la traction des voitures régimentaires, fourgons, ambulances, etc.

Nous ne parlons pas, bien entendu, de l'artillerie, n'ayant jamais pris au sérieux les projets fantaisistes de quelques cerveaux malades, dont l'imagination n'a pas de frein, et qui voient déjà nos caissons et nos canons remorqués par des chevaux-vapeur. Nous savons d'avance que nous allons encourir les foudres de beau-

coup de gens, aux yeux desquels le cheval n'existe plus, depuis que l'encombrant et disgracieux chauffeur ou wattman a envahi nos villes et nos campagnes ; mais qu'importe, si nous arrivons à démontrer qu'il y a un véritable danger pour notre élevage national, à laisser croire que le cavalier va bientôt disparaître devant le cycliste et que la guerre de demain se fera uniquement à l'aide de la vapeur ou de l'électricité.

Nous reconnaissons bien volontiers que la bicyclette est un moyen de transport rapide, commode et peu coûteux ; que l'automobile permet de franchir, d'une seule traite, à une allure vertigineuse, des distances considérables ; et qu'auprès de ces instruments, souvent très précieux, notre noble coursier se déclare vaincu d'avance, au point de vue du fond et de la rapidité. A ce dernier, il faut du repos ; la machine n'en a pas besoin ; à moins d'avaries, elle peut marcher nuit et jour. C'est parfait, ou du moins, ce serait parfait, si la guerre se faisait, comme les manœuvres, en terrains choisis et desservis par des routes superbes. Car, en effet, à la bicyclette et à l'automobile, il faut des routes et de bonnes routes, non ravinées, non coupées d'obstacles, non défoncées ; le cheval, lui, va moins vite, mais passe partout ; rien ne l'arrête, s'il est monté par un cavalier aussi audacieux qu'habile. Murs, fossés, tranchées, rivières, terrains défoncés, labourés, ravinés, talus escarpés, il franchit tout ; il s'agit seulement de lui

inspirer confiance et de l'enlever vigoureusement. Or, je ne vois pas très bien bicyclettes et automobiles suivre des routes défoncées par l'artillerie, gravir des sentiers abrupts, traverser des cours d'eau, voire même de simples fossés ; je ne vois pas non plus l'estafette obligée de passer quand même, coûte que coûte, franchir un tas d'obstacles sa machine pliante sur le dos ; car il ne faut pas oublier qu'elle est déjà chargée de son fusil, de ses cartouchières, et à défaut de sac, de quelques menus bagages. C'est alors que le cycliste inspirera compassion à son camarade le cavalier, dont il enviera le sort. Quelques jours après l'entrée en campagne, la bicyclette ira rejoindre, dans un fossé quelconque, l'automobile hors de service et devenu aussi encombrant qu'inutile, et on sera trop heureux de retrouver nos modestes montures pour porter les ordres, éclairer nos avant-gardes et exécuter des reconnaissances hardies. Que voulez-vous, nous avons peut-être tort d'être sceptique en pareille matière, mais toutes ces belles expériences faites aux manœuvres nous font sourire, parce qu'elles ne prouvent rien, absolument rien ; on ne saurait en tirer aucune conclusion pour la guerre.

Nous ne voudrions pas décourager nos braves camarades dont les nobles efforts méritent d'être couronnés de succès. Nous nous permettons seulement de constater les nombreux tâtonnements qui ont précédé la lente organisation des corps cyclistes et nous croyons pouvoir

émettre bien sincèrement l'opinion suivante : aux manœuvres, le cycliste peut rendre des services comme estafette, il en pourra rendre également dans les mêmes conditions, en temps de guerre, tant qu'il y aura des routes praticables, c'est-à-dire tant que les routes ne seront pas défoncées par la Cavalerie et par l'Artillerie, et qu'elles ne seront pas occupées par l'ennemi. Mais, nous ne croyons pas, le moins du monde, aux services rendus en campagne par des corps cyclistes *combattants,* ces corps seraient-ils munis de la machine pliante la plus perfectionnée.

Prenons un exemple : nous sommes en campagne et en contact avec l'ennemi ; deux hommes, un cavalier et un cycliste, sont envoyés en avant, soit pour porter un ordre aux avant-postes, soit pour faire une reconnaissance rapide ; ils parcourent tous les deux une route qu'ils croient libre ; tout à coup, ils sont arrêtés par une vive fusillade. Une patrouille ennemie, dissimulée dans un fossé, derrière une haie, leur barre la route. Que fera le cavalier ? Il enlèvera énergiquement sa monture, franchira le fossé ou la haie, quelquefois les deux et, après un temps de galop plus ou moins long à travers champs, en terrain plus ou moins mauvais, il reprendra la direction première pour accomplir sa mission. Quant au cycliste, il n'aura qu'un parti à prendre, faire demi-tour le plus rapidement possible et revenir au point de départ, à moins qu'une balle bien dirigée ne vienne

crever l'un de ses pneus. La machine pliante ne pourra être, en pareil cas, d'aucun secours.

Voici un autre exemple, à l'appui de ce que nous avons dit plus haut. Ayant pris part à des manœuvres de cadres, sur la frontière de l'Est, entre Toul, Verdun, Lunéville et Nancy, je fus chargé par mon général de reconnaître des gués. Ma reconnaissance terminée, je devais rallier le général et mes camarades à un endroit désigné. Je partis, plein d'entrain et de confiance dans le résultat de ma mission, j'étais à bicyclette et je montais une excellente machine. Mais, hélas ! il faisait un temps affreux, il pleuvait à torrents et je ne tardai pas à reconnaître que le moindre quadrupède eût bien mieux fait mon affaire.

D'abord, il me fut impossible de m'approcher avec ma monture d'acier des bords de la rivière que j'avais à explorer, et je dus la laisser à 500 mètres environ ; je perdis donc un temps précieux à franchir cette distance à pied, aller et retour, et je ne pus reconnaître que très imparfaitement les endroits guéables, ne pouvant sonder le fond de la rivière, comme je l'aurais fait avec mon cheval. Ce n'est pas tout : pour gagner le point de ralliement, il me fallait traverser des bois et suivre des sentiers tracés dans un sol argileux, détrempé par la pluie qui n'avait cessé de tomber toute la matinée. Or, non seulement je me vis dans l'impossibilité de monter sur ma bicyclette qui ne voulait plus rouler, mais

encore j'eus beaucoup de peine à la traîner à la remorque ; la glaise qui s'était amassée entre les roues et le cadre faisait frein et bloquait absolument ma pauvre machine. Je fus même, en certains endroits, obligé de la porter, et j'arrivai à l'étape deux heures en retard, et dans quel état, mon Dieu !... Il n'est pas douteux, qu'en temps de guerre, j'aurais abandonné cette machine devenue plus encombrante qu'utile.

Donc, pas d'emballement : laissons les Allemands organiser leurs corps cyclistes, si tel est leur bon plaisir. Servons-nous de la bicyclette et de l'automobile aux manœuvres pour ménager nos chevaux, et encore, quand il s'agira seulement de service d'estafettes ou de transports sur route ; mais ne nous faisons pas d'illusions, et n'allons pas compter sur ces instruments-là en temps de guerre ; ce serait de la folie et nous aurions de cruelles déceptions. Que les éleveurs, les amis et les partisans du cheval se rassurent ; non, jamais le cycle et l'automobile ne remplaceront le cheval de guerre.

Nous croyons devoir terminer ce chapitre par la reproduction d'un entrefilet tiré de la *Revue Hippique* :

La Grande Duchesse de Gerolstein, s'étant rendue compte que, dans la Cavalerie, on délaissait l'exercice du cheval pour celui des cycles, vient de décider que le port des éperons serait dorénavant interdit, en dehors

du service, à tous les officiers sacrifiant à la mode, et semblant chercher, dans une récréation d'un nouveau genre, à oublier des préceptes équestres qui, autrefois étaient en grand honneur.





III

DE L'ÉLEVAGE. — DU CHEVAL TROTTEUR, SES INCONVÉNIENTS. — DE L'ABUS DES COURSES AU TROT. — DU GALOPEUR OU CHEVAL DE GUERRE, SON UTILITÉ INCONTESTABLE.

La question de l'élevage, question importante entre toutes, a donné à des hommes de la plus haute autorité, en matière de sport hippique, l'occasion d'écrire de minutieux, savants et remarquables ouvrages. Cette question demanderait à elle seule de très longs développements qui entraîneraient beaucoup trop loin, car pour la traiter à fond, il faudrait se reporter aux ouvrages les plus documentés et en citer une grande partie.

Nous allons seulement nous arrêter à une question capitale, au point de vue de la défense du territoire et de l'existence même de notre Cavalerie, question qui passionne, en ce moment, tous les hommes de cheval, soucieux des intérêts de la Patrie.

Il s'agit de la production à outrance du trotteur, au détriment du galopeur ou cheval de guerre.

Le trotteur est un modèle tout à fait à part, son équilibre naturel est complètement changé, comme nous le voyons dans les trotteurs Russes et Américains, dont la construction spéciale les empêche de porter et de traîner un poids sérieux et les rend uniquement propres à la course et au jeu ; ce sont tout simplement des cartes à quatre pattes !

Ce n'est pas le trot, même allongé, qui déforme le cheval, c'est la vitesse au-dessus de celle prévue par la nature, vitesse que l'animal atteint après avoir subi un véritable martyre de tous ses membres. Est-ce que le galop n'est pas l'allure dans laquelle un cheval peut impunément produire le maximum de l'effort que son organisme peut supporter ?

Quand le trotteur a donné son maximum d'impulsion, sans douleur et sans résistance, la désorganisation de sa machine ne continue pas moins ; la machine animale se trouve alors dans des conditions anormales qui modifient sa construction et la remplacent par une autre. Nous allons en reparler tout à l'heure avec le commandant de Canisy.

La Normandie peut, à juste titre, être nommée le Haras de la France ; on peut dire que l'Etat lui prodigue ses encouragements sous toutes les formes : prix, primes, achats importants. Nous allons en donner plus loin quelques exemples fort probants.

L'Administration des Haras y entretient des étalons

de choix dans les dépôts du Pin et de Saint-Lô ; les courses et les concours y ont pris beaucoup d'extension, mais, malheureusement, ces courses ont donné aux éleveurs Normands le goût du cheval trotteur qui s'y élève avec une supériorité regrettable, car c'est aux dépens de la production du cheval de selle que l'on pourrait et devrait y élever de préférence. Ce dernier suffirait brillamment aux services auxquels on destine les trotteurs, en vertu de cet axiome : « Qui peut le plus, peut le moins », tandis que l'inverse n'existe pas. Maints chevaux de selle usés suffisent longtemps encore à l'attelage ; par contre, un cavalier n'a jamais obtenu un bon service d'un cheval fait en trotteur. Il faudrait donc substituer l'épreuve du galop à celle du trot.

Il y aurait certes beaucoup de choses à dire pour et contre les courses. Il est indéniable que les subventions aux hippodromes sont des primes données le plus souvent aux efforts laborieux d'une industrie que l'on peut qualifier à juste titre de « nationale » ; elles encouragent les éleveurs à supporter les déboires si nombreux; c'est grâce à elles que le cheval de demi-sang a fait tant de progrès depuis 30 ans ; c'est grâce à elles encore que nous tenons tête aux Américains pour le trot, et aux Anglais pour le galop. Donc, les courses en général ont du bon, et elles en auraient bien davantage encore, si l'on pouvait faire cesser certains abus.

Nous avons parlé plus haut de l'abus du pari et de la banalité du parieur ; nous avons critiqué, avec raison, l'encouragement donné par l'Etat à cette malsaine passion du jeu qui, sous le nom de « Pari Mutuel » fait tous les jours de si nombreuses victimes dans toutes les classes de la société. Un article paru dans *Le Gaulois,* sous la signature de M. Maurice Talmeyr, à propos de l'ouverture de l'hippodrome de Saint-Cloud « Encore un hippodrome », vient renforcer notre opinion, à telle enseigne que nous avons cru bon d'en donner ici un extrait :

« *Rien en soi et par soi ne pourrait être plus utile, plus élégant, plus beau même, que les courses, à la condition de leur maintenir leur pur caractère de sport. Faites-en une école d'adresse, d'entraînement, de force, d'audace physique, et indépendamment même de la question d'élevage, vous y trouverez une institution parfaite. Mais, transformez-les en saturnales de jeu et de pari, en continuel champ d'ébranlement cérébral pour les malheureuses classes populaires, et vous en faites un abominable fléau moral. La facilité avec laquelle on peut y jouer, l'organisation du jeu qui étend ses réseaux partout, l'espèce de monde interlope, de milieu cynique et fétide que crée cette organisation, tout cela infecte le peuple avec une virulence dix fois pire que l'alcoolisme.* »

C'est en 1834 que furent établies en France les courses au trot, sur l'initiative de MM. Dittmer, directeur général des Haras, Huel, inspecteur général, Eugène Gayot, directeur, et les principaux éleveurs de Normandie. Cette institution, qui pouvait être bonne, puisqu'elle avait pour but, non seulement d'encourager les éleveurs, mais encore de mettre l'espèce chevaline à même de répondre à des besoins nouveaux, fut malheureusement détournée de son véritable but. La spéculation gâta tout. L'éleveur ne vit bientôt plus que des prix à obtenir, des paris à gagner et, dès lors, il ne chercha que la vitesse, négligeant la conformation. Il est vrai de dire que les récompenses furent alléchantes. Ainsi en 1894, l'administration des Haras acheta à M. de Marcillac, pour la somme de 20.000 francs, le cheval anglo-normand, *Michigan,* qui gagna le critérium de Caen (course au trot) dans laquelle *Michigan* fit les 4.000 mètres en 6'37" sur un terrain ferme.

La pouliche alezane *Messagère*, anglo-normande, née en 1890 par Fushia et Phaeton, excellente trotteuse de M. Lallouet à Semallé (Orne) a rapporté dans sa campagne de courses de 1893, la jolie somme de 98.627 francs ; elle a gagné le 9 Octobre 1893, à Vincennes, le grand prix de l'élevage (10.000 francs), course au trot de 4.400 mètres faits en 6'38".

Il serait fort difficile, pour ne pas dire impossible, de supprimer d'un seul coup les courses de trot ; il est

évident que si des sociétés tiennent à faire des chevaux pour servir à tous les trafics qui se pratiquent sur les hippodromes de tous les pays, nous ne pouvons guère nous y opposer, mais ce que l'on peut faire, ce que la masse des électeurs soucieux des intérêts du Pays a le droit de demander, et le devoir d'imposer, c'est que l'Etat ne protège plus, n'encourage plus la production de ce cheval néfaste qu'est le trotteur.

Les courses au trot monté n'ont pas leur raison d'être. On ne monte que pour la guerre, la chasse ou la promenade. Dans les deux premiers cas, un trot modéré suffit pour les besoin usuels, et lorsqu'il faut aller vite, c'est naturellement au galop que l'on a recours. Enfin, le trot, même très allongé, ne prouve pas le fond ; seule, l'aptitude à soutenir le galop fait ressortir la puissance respiratoire, seule, elle permet de mesurer la valeur du cheval de vitesse. On devrait donc, dans l'intérêt de notre outillage de guerre, pour les besoins journaliers et en prévision d'une mobilisation générale toujours possible et peut-être prochaine, chercher dans le demi-sang comme dans le pur sang la performance du galop, en ayant soin de donner dans cet ordre d'idées les primes aux étalons et poulinières.

Aujourd'hui, tous les chevaux achetés par les Haras ont du sang trotteur, tous les producteurs mâles et femelles ont du sang trotteur. Voilà l'abus, voilà le danger.

Il ne manque qu'une chose au trotteur pour être le premier cheval du monde : le modèle ; il a une dose de sang considérable, de l'endurance, de l'énergie. Ce n'est pas le trot, nous le répétons, c'est l'excès de la vitesse dans le trot qui lui a retiré sa forme ; rendez-lui le modèle du bon cheval, il sera d'abord beau, il sera cheval de selle, carrossier, artilleur, trait léger, tout ce que vous voudrez. Continuez à le faire trotter dans le même train affolé, il deviendra demain impropre à tout usage pratique.

Laissons maintenant la parole au commandant de Canisy, ex-Ecuyer en Chef de l'Ecole de Cavalerie de Saumur : « L'Etat, dit-il avec raison, en aidant l'élevage « du cheval doit, non seulement venir au secours de « l'éleveur qui manque de ressources, mais encore diri- « ger cet élevage dans un but pratique *au point de vue* « *de la défense du pays ;* c'est-à-dire apporter son « appoint considérable en ayant pour objectif principal « le cheval d'armes, qui est le cheval de selle ; d'autant « plus que celui-ci pourra toujours faire un cheval « d'attelage, un cheval de commerce ou à deux fins. Or, « qu'est-ce qui distingue le cheval de selle ? C'est le dos « et les allures ; dos fait pour porter le cavalier et allure « du galop, qui permet à ce cavalier de se rendre rapi- « dement d'un point à un autre, aussi bien isolément « qu'en troupe. Le contraire de ce modèle est le cheval

« dit trotteur dont le dos est rond et bas, et qui s'en va, « la plupart du temps, comme une boule dans une allure « pesante. (Exemple, ma jument *Mignonne,* entraînée « pour le trot).

« Eh bien, que fait l'Etat, depuis trente ans ? Il encou- « rage le trotteur. On peut dire que l'abus des courses « au trot a eu une fâcheuse influence sur la production « du cheval de selle. Des sommes énormes sont données « chaque année dans ce sens, sous prétexte que le trot- « teur est un cheval de commerce. Le mal part de « l'influence normande ; c'est là qu'ont été achetés « depuis longtemps des étalons du modèle trotteur, qui « vont empoisonner en France tous les pays d'élevage ; « c'est par millions de francs que, tous les ans, les haras « font l'acquisition de ces produits normands, ou de « leurs dérivés, en les payant d'autant plus cher que « leurs performances au trot sont plus grandes. Dans le « même ordre d'idées, les mères sont primées dans les « concours.

« Tout va aux trotteurs qui, fort exceptionnellement, « sont chevaux de selle ; et plus nous encourageons l'éle- « vage dans cette voie, plus nous voyons disparaître « dans l'armée le type du cheval de galop. Le mal « commis est grand, et l'Etat diminuerait la valeur de « sa Cavalerie, en laissant plus longtemps créer de mau- « vais chevaux de selle.

« Le remède à cet état de choses, serait de chercher
« dans le demi-sang la performance du galop ; de
« prendre les pères et de primer les mères dans cet ordre
« d'idées. Avec les grosses sommes données par l'Etat,
« le pays peu à peu modifierait ses produits. Le contrôle
« des origines serait exercé par les haras et l'adminis-
« tration des remontes en exigeant un degré de croise-
« ment défini comme pour les anglo-arabes dans le Midi. »

Comme conséquence fatale de ce que nous venons de dire, le cheval d'escadron souple, léger, vigoureux, résistant, maniable, capable de déployer une grande somme de vitesse et d'énergie, cheval précieux s'il en fut, le cheval de guerre, en un mot, tend chaque jour à disparaître.

La production du gros poussé à l'excès, grâce au succès de ses exportations en Amérique et aux prix très séduisants offerts aux producteurs, a altéré la race, et si le sang s'est répandu dans les classes inférieures, c'est avec si peu de discernement que, dans beaucoup de cas, il donne des résultats plutôt regrettables. Il en résulte que le cheval, à grandes lignes, à franches allures, vigoureux, résistant et léger, devient de plus en plus difficile à trouver pour l'armée. C'est au point que, sur 35.000 communes, il est presque impossible de trouver dans chaque commune un cheval vraiment apte au service de l'escadron et du cavalier en campagne.

Ayant présidé, en 1898, dans le département des Deux-Sèvres, une Commission de classement de chevaux en vue des réquisitions en cas de mobilisation, nous avons pu facilement nous en rendre compte, en ce qui concerne du moins la région où nous avons dû accomplir les opérations de classement. Nous consacrerons un peu plus loin, au cours de ce travail, quelques lignes à la réquisition des chevaux, en cas de guerre, et à sa préparation en temps de paix ; question très importante, puisque d'elle dépend le succès de notre mobilisation.

En effet, s'il est difficile à l'administration militaire de rassembler les chevaux dont elle a besoin en temps de paix, que sera-ce donc lorsqu'en passant du pied de paix au pied de guerre, il lui en faudra trouver immédiatement 200.000 de plus !

C'est dès maintenant qu'il faut y penser, car ce ne sont malheureusement pas les réquisitions qui les feront sortir du sol, ces opérations ne devant jamais servir qu'à prendre ce qui existera alors en bon comme en mauvais, surtout en mauvais ; et à quoi servira l'attirail de la mobilisation si l'on ne peut atteler les canons, transporter les fourgons ni monter les cavaliers !

« Il importe à la puissance militaire de la France, a « dit le marquis de Croix dans un opuscule intitulé « *Remonte de l'armée Française,* que les ressources « chevalines du pays permettent à l'armée de remonter

« sa Cavalerie aussi bien en temps de guerre qu'en « temps de paix. »

L'Artillerie, elle-même, ne doit pas être négligée, son rôle étant des plus importants, nous dirons même *prépondérant ;* il lui faut donc un cheval de trait léger, énergique et rapide. Nous pensons que l'Artillerie légère de campagne devrait être remontée uniquement en chevaux de demi-sang.

« Le cheval de demi-sang, dit le général Bonie, réunit « toutes les conditions désirables pour un bon cheval « de troupe. Il a de la taille, de l'étoffe, est généralement « bien fait et a de l'ensemble. Dans les terrains lourds « et pour porter un fort poids, il est remarquable ; *il « est aussi bon cheval de trait que de selle.* »

Les préférences du général Bonie pour le cheval de trait de l'Artillerie sont toutes pour le postier de taille moyenne, membré près de terre, corsé et large de poitrail. Il repousse absolument l'introduction du sang anglais dans le cheval d'Artillerie.

Dans une étude comparative, entre les chevaux de la Cavalerie et de l'Artillerie allemandes et les nôtres, ce même officier général n'hésite pas à reconnaître que ces derniers sont supérieurs.

Avec les robustes qualités de nos races, dit-il, en concluant, nous sommes à même de soutenir les plus

rudes épreuves, et quand la guerre éclatera, la Cavalerie peut avoir une confiance absolue dans le fond et la vitesse de ses chevaux, car elle ne le cède en rien à aucune autre pour la dureté et la résistance à la fatigue.

Il résulte, en effet, des rapports de nos meilleurs vétérinaires militaires, que le cheval de guerre français *bien choisi,* soigné et nourri, sagement attendu jusqu'à six ans, ménagé dans la septième année, est appelé à rendre, en campagne, tous les services prolongés qu'on peut attendre d'une bonne Cavalerie. Il en est de même pour l'Artillerie.

Voyons maintenant comment ce cheval doit être choisi et quelles doivent être ses qualités, au point de vue de la construction :

Ligne de dessus ou scapulo-iliale courte, ligne de dessous ou scapulo-costale longue ; grande distance du sternum à la base du garrot, c'est-à-dire grande hauteur de poitrine ; croupe longue et plutôt haute que basse et inclinée ; de la branche et du sang. On doit encore désirer un bon dessus, une poitrine profonde, un garrot en arrière, une épaule longue et bien dirigée, une encolure bien sortie.

Voilà le cheval de galop idéal, celui qu'il faut préférer au trotteur, court de partout, au dos mou, à la poitrine manquant de profondeur, au garrot coupé, souvent bas, à l'épaule droite courte et massive, à l'encolure mal sortie ; autant de défauts qui rendent le cheval lourd.

Voilà donc le cheval qu'il nous faut à tout prix, faire produire à notre élevage, car *le cheval de guerre doit être comme le soldat né, élevé et dressé sur le sol de la Patrie.* C'est celui si harmonieusement dépeint par Henri Lavedan dans un magnifique élan de lyrisme :

« Humble cheval de troupe, glorieux serviteur, infa-
« tigable compagnon du soldat, c'est toi qui es encore le
« plus noble et le plus touchant ! Tu es de tous les
« triomphes et de toutes les défaites : tu te bats par
« tous les temps et sous tous les cieux, aux Pyramides
« et à la Bérésina, à Sébastopol aussi bien qu'à Reischof-
« fen, et quand sonne le tocsin de la faim..., nous savons
« qu'on te mange. Le luxe et le confort anglais ne sont
« point faits pour toi. Tu n'as pas de rateliers dorés, de
« stalles dallées en marbre, un peuple de grooms et de
« valets pour te peigner et te brosser. On ne t'entoure pas
« les jambes de flanelles, on ne t'emmitoufle pas de
« paletots armoriés, on ne te fait pas boire de cham-
« pagne... Tu ne connais pas non plus les aboiements de
« la meute lâchée sous bois, les habits rouges laissant de
« leur laine aux branches vertes, le refrain de l'hallali
« emporté par la brise d'automne, tout le grand concert
« de la chasse... Non, tu traînes cinq, six, dix ans au
« plus, et quand tu as lutté, souffert, travaillé, que ton
« col se penche vers la terre et que ton pied devient
« moins sûr, te voilà fatalement condamné à la réforme.

« Si tu es laid, ce que je te souhaite, tu tombes entre les
« mains d'un paysan, tu te remplumes un peu au vert,
« les gamins te grimpent sur le dos en sortant de l'école,
« et les jours de marché tu tires la voiture aux légumes ;
« à moins que tu ne passes à l'état de cheval de fiacre...
« et tu connais toutes les misères, des coups tant qu'on
« en veut, de la nourriture par-ci par là, entre deux
« courses, et dame ! pas de gloire.

« Enfin, si malgré l'âge et les fatigues, tu portes
« encore beau, ah ! je te plains, mon pauvre bonhomme !
« tu iras dans un cirque forain, on te mettra une
« serviette autour du cou, tu dîneras tous les soirs avec
« le clown en plâtre qui dit : *Miousique !* Tu indiqueras
« la jeune personne qui doit se marier dans l'année, et
« sur un signe du maître, pour ramasser le mouchoir,
« tu plongeras dans le sable tes vieux genoux rapés
« jusqu'au jour où, perclus, les dents trop longues,
« échoué sur le flanc, tu rendras à Dieu ta pauvre âme
« de bête qui vaut mieux que bien des âmes d'homme. »

Il est malheureusement indéniable que la France, avec une population chevaline assez nombreuse (3 millions de chevaux, environ), n'a pu suffire, jusqu'à présent aux besoins de sa cavalerie. Encore faut-il avouer que l'étranger y fait de gros prélèvements, nous enlevant, le plus souvent, la fleur de notre production en chevaux de selle.

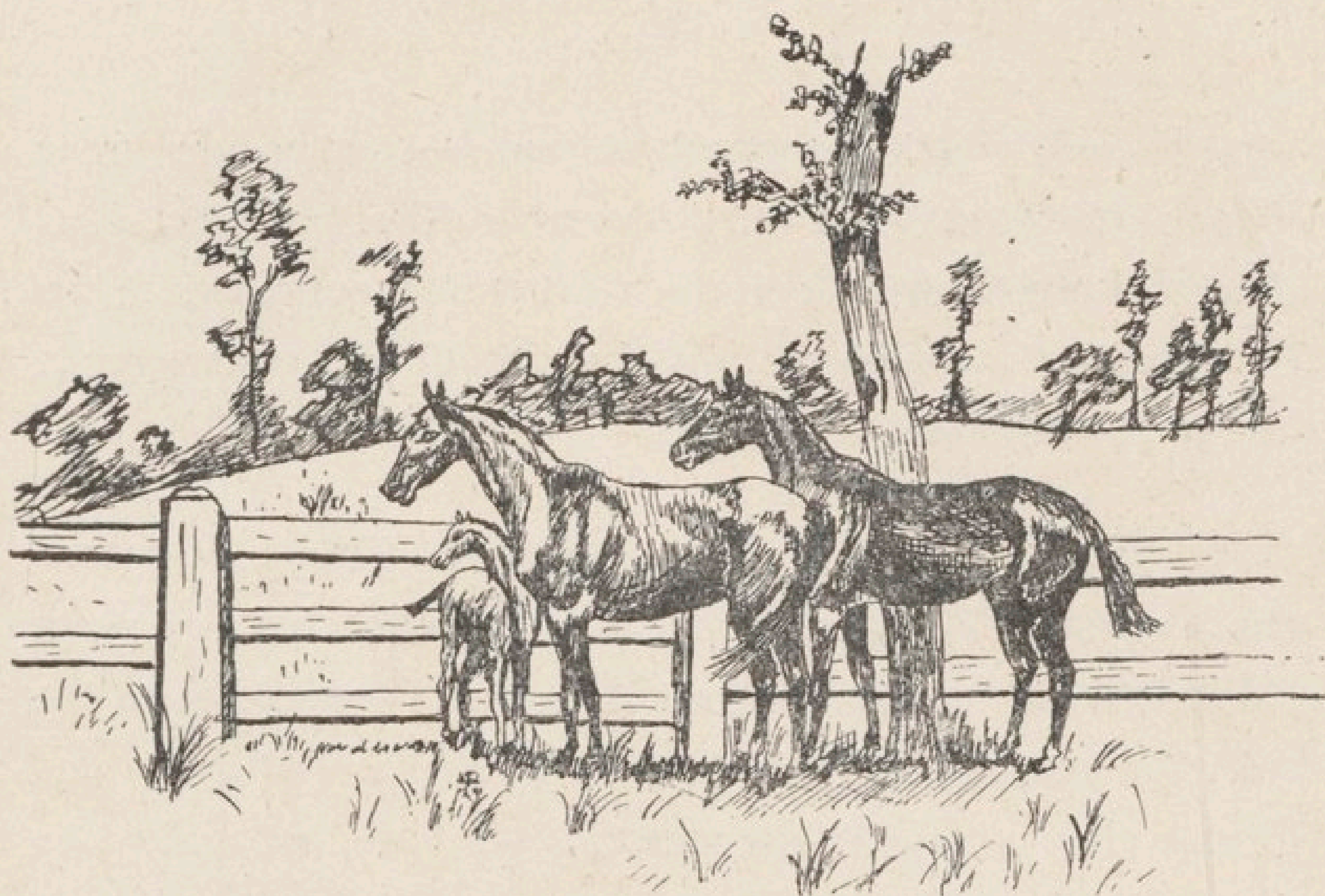
La production tient compte des exigences commerciales, l'agriculteur produit avec régularité ce qu'on lui demande, or, l'Etat seul demande le cheval de selle, les amateurs d'équitation devenant de plus en plus rares ; il est la minorité de la clientèle et surtout, il ne paie pas assez cher pour être bien servi. Il est quelquefois forcé, ou de s'adresser à l'étranger, qui ne lui donne naturellement pas ce qu'il a de meilleur, ou bien de se contenter du rebut du commerce ; c'est ce qu'il fait le plus souvent.

Cette question a été plusieurs fois agitée, mais sans succès. Ceux qui espéraient la porter à la Tribune ont été empêchés de dire la vérité, la plupart à cause de leur ignorance du sujet, les autres pour ménager leur intérêt personnel ou ceux qu'ils représentaient.

Nous allons voir tout à l'heure que l'administration des Haras n'est pas absolument exempte de reproches à ce sujet ; la question, d'ailleurs, n'est pas nouvelle, puisque le général marquis Oudinot, qui n'avait pas cette administration en odeur de sainteté, écrivait, en 1842, dans une brochure sur les Haras et les remontes : « La « France manque de chevaux pour remonter sa Cava- « lerie ; c'est la faute de l'administration des Haras qui, « en ne subordonnant pas son action aux nécessités mili- « taires, a trahi sa mission ». Le général Oudinot ajoutait que le moyen le plus efficace d'assurer une excellente remonte à la Cavalerie Française serait de réunir

les Haras à la Guerre. La question, on le voit, reste malheureusement toujours la même, et les mêmes raisons qui faisaient jeter les hauts cris aux personnalités militaires les plus élevées en 1842, au sujet de la pénurie des chevaux, sont les mêmes qui empêchent aujourd'hui les Commissions de remontes d'acheter, en quantité suffisante, les animaux dont l'armée a besoin pour sa Cavalerie, son Artillerie et ses autres services montés.





IV

DES HARAS

L'administration des Haras a toujours été attaquée avec passion et défendue avec trop de partialité. Comme toutes les institutions, elle a un bon et un mauvais côté et, sûrement, plus de bon que de mauvais. Bien des gens compétents ont parlé de la supprimer ; mais ce serait à tort, croyons-nous, car l'industrie privée serait incapable de la remplacer ; d'autres non moins compétents sont partisans de sa fusion avec les Remontes, se basant sur ce fait indéniable, que le consommateur d'un produit est le plus intéressé à sa bonne production et le plus

capable, s'il éclaire la pratique par la science, de juger de la meilleure voie à suivre pour le bien produire. Les deux éléments ainsi fusionnés devraient concourir à un but unique : la production du cheval de guerre, aux aptitudes diverses.

M. Wiart, ex-vétérinaire en premier à l'Ecole de Saint-Cyr, auteur du mémoire « l'Industrie chevaline du Calvados et les institutions hippiques considérées au point de vue militaire », estime que l'administration des Haras doit un jour disparaître ou tout au moins se confondre avec celle des Remontes : « elle ne doit « servir, dit-il, qu'à surveiller en grand les étalons, à « favoriser la production du cheval de guerre, et ne « doit plus entretenir d'étalons carrossiers ni de gros « trait ».

« Les causes de la dégénérescence et de l'épuisement « de nos races Françaises, a dit le général Tripard dans « un ouvrage sur la réorganisation de la Cavalerie, sont « multiples ; la plus grande, c'est le manque de suite « dans les idées et d'autorité de la part de l'administra- « tion des Haras, dans la question de la reproduction. « C'est pour ces motifs que je demande encore, comme « je l'ai toujours demandé, que cette administration soit « mise entre les mains puissantes du Ministre de la « Guerre. Faire des chevaux pour l'agriculteur, c'est « faire des chevaux de troupe et réciproquement. En

« effet, le cheval, qu'il soit guerrier, travailleur ou agri-
« culteur, se passe très bien d'élégance, mais il lui faut
« du fond, de la solidité, une poitrine intacte, un pied
« sûr, du courage, de la franchise et une rusticité telle
« qu'il mange à tous les râteliers et résiste à tous les
« services.

« N'est-il pas anormal, conclue cet officier général,
« que l'administration de la guerre, qui consomme le
« plus de chevaux, n'ait ni la direction, ni la surveillance
« ni le choix des étalons et juments, et se trouve ainsi
« livrée à tous les hasards de la reproduction. »

Le général Tripard était partisan de la remonte directe par les corps, à la condition de n'acheter que des chevaux de cinq ans prêts à être mis en dressage.

En 1889, parut un ouvrage intitulé « Suppression de
« l'administration des Haras, son remplacement par un
« service national de l'élevage » ; l'auteur de cette brochure ne craint pas de dire, entre autres griefs, que le seul bon plaisir préside à l'avancement des fonctionnaires des Haras, et que, sans tenir aucun compte des services rendus et des droits acquis, ceux de ces Messieurs qui ont cessé de plaire, sont victimes de passe-droits inexplicables.

Il y a même une pointe de malice non déguisée dans les lignes suivantes :

« C'est avec la plus aristocratique indifférence que « ces Messieurs veulent bien donner un regard à la plu- « part des sujets qui leur sont présentés ; quand ils « circulent une fois autour de l'animal, c'est en contra- « riant leurs favoris, en caressant leurs moustaches et « en parfumant l'atmosphère de la fumée de leurs « cigares.

« Leurs choix sont fréquemment arrêtés d'avance ; « aussi on achète des chevaux boîtant, l'un d'une frac- « ture de la hanche, l'autre de magnifiques éparvins « habilement dissimulés par le vendeur, etc... ».

Nous pourrions faire beaucoup d'autres citations dans le genre de celle-ci, mais à quoi bon. Il est facile de lire entre les lignes, et de sentir dans toutes ces critiques acerbes renfermant certes quelques vérités, une rancune trop évidente, dictée par des sentiments qui n'ont rien à faire ici ; la politique y montre trop le bout de l'oreille ; quand on accuse, il faut être impartial. La passion politique ou autre ne saurait trouver place dans un jugement.

L'administration des Haras est inspirée par un Conseil supérieur composé de quatre membres et présidée par le Ministre de l'Agriculture. Son budget annuel est de 8 à 9 millions, devant pourvoir à l'entretien du personnel des établissements et à la remonte des dépôts. Elle comprend : un directeur-inspecteur général, six ins-

pecteurs, vingt-deux directeurs de dépôts, autant de sous-directeurs, de surveillants, des vétérinaires et tout un personnel de service.

Les dépôts d'étalons sont répartis dans vingt-deux circonscriptions subdivisées elles-mêmes en stations de monte.

Il existe une école de Haras, l'école du Pin, d'où sortent les fonctionnaires qui occupent l'échelle administrative à tous les degrés, depuis les surveillants jusqu'aux inspecteurs généraux ; tous sont dépositaires, où doivent l'être, d'une science très complète et composée de toutes les connaissances multiples qui touchent au cheval et à sa production.

L'école des Haras rétablie au Pin par la loi de 1874, a été réorganisée le 9 Février 1881. Le nombre des élèves est de neuf au plus par an, la durée des études étant de deux années, l'effectif des deux divisions est donc porté à dix-huit élèves-officiers. Cette durée des études peut être de trois années pour les élèves qui n'ont pas satisfait aux examens de sortie.

L'éleveur, petit ou grand, ne se trouve que fort rarement en contact avec ces fonctionnaires qui, pourtant, ont mission de le guider et de l'éclairer ; les concours régionaux, concours de poulinières , distribution de primes sont les seules occasions qui permettent à l'agriculteur producteur d'approcher à une certaine distance des gros bonnets de l'administration des Haras.

Ces occasions ne se présentent qu'une ou deux fois l'an, pas davantage. A la fin de chacune de ces rares séances, le fonctionnaire de l'administration prononce quelques paroles banales que personne n'entend, en dehors de certains privilégiés ; voilà l'enseignement officiel !...

Avant de parler des stations et d'examiner ce qui s'y passe, il est bon de passer en revue les différentes critiques formulées contre les Haras. On reproche à cette administration, avec quelque raison :

1° De trop négliger la sélection pour le croisement ;

2° De trop favoriser la production du carrossier, du trotteur, au préjudice du cheval de galop, c'est-à-dire du cheval de guerre ;

3° De trop favoriser l'infusion du sang anglais dans de mauvaises conditions ;

4° De ne pas assez tenir compte de l'influence héréditaire de la mère, dans les accouplements ;

5° Enfin, et ce n'est pas le grief le moins sérieux, de ne garantir chez les étalons autorisés, que le cornage et la fluxion périodique, alors que cette garantie devrait s'étendre aux tares osseuses et aux vices de conformation susceptibles de se transmettre.

Examinons maintenant le service de la monte dans les différentes stations dont la composition est soumise

chaque année au Ministre, par les directeurs, après l'approbation du directeur général.

La monte commence, d'une manière effective, en Février ou Mars ; elle se poursuit jusqu'aux 1er et 15 Juillet, selon les régions ; le transport des étalons est effectué par voie ferrée à l'aller comme au retour.

En principe, chaque station de monte doit être dirigée par un brigadier-chef, mais en réalité, elle n'a le plus souvent à sa tête qu'un simple palefrenier gagiste secondé par un aide ou apprenti palefrenier.

Pendant quatre mois, ces palefreniers sont absolument livrés à eux-mêmes, et sont les arbitres sans appel de la production et de l'amélioration chevalines ; c'est à peine s'ils reçoivent une fois ou deux la visite des directeurs, jamais inopinée, mais au contraire toujours annoncée ; on peut donc dire, sans parti-pris, que les palefreniers dirigent, sans aucun contrôle, les stations de monte des étalons de l'Etat.

Certes, en général, ce palefrenier est un brave et honnête serviteur. Presque toujours ancien militaire, il a malheureusement toutes les idées du paysan auprès duquel il vit presque constamment, il a aussi ses naïves croyances et ses préjugés, quelquefois même, il faut le reconnaître, son ignorance.

Son instruction technique est plus qu'élémentaire, ses aptitudes souvent nulles, c'est presque toujours un bon père de famille et un brave homme, un point, c'est

tout. Ce qu'il entend dire à ses chefs, il le répète comme une leçon apprise par cœur, mais non comprise et dont il n'a retiré personnellement aucun fruit ; de plus, il est routinier.

Dans ces conditions, le palefrenier est-il en mesure d'assurer le service, si délicat, de chef de station ; nous ne le croyons pas.

Cet employé subalterne, dont la situation est souvent précaire, à cause de ses modestes gages et de sa nombreuse famille, se voit souvent obligé de l'améliorer par les profits qu'il peut retirer de la campagne de monte. Et, dans ce but, il n'a souvent qu'un souci : plaire aux éleveurs, se bien garder de contrarier le choix des cultivateurs, et accepter leurs juments poulinières, même impropres à la reproduction. Et puis, il y a les influences locales auxquelles cet humble fonctionnaire ne saurait échapper. Il n'ignore pas que M. X... ou M. Z... est bien dans les papiers de l'administration, qu'il a ses grandes et ses petites entrées chez le directeur du Dépôt et que, mécontenter un tel personnage serait encourir le blâme de ses chefs.

Enfin, et c'est surtout là-dessus que nous voudrions attirer l'attention des réformateurs ; le palefrenier, chef de station, qui veut s'acquitter consciencieusement de sa tâche, est véritablement surmené et est fatalement amené à négliger quelques-unes de ses fonctions. On lui a confié cinq ou six chevaux, on ne lui a donné comme aide, ainsi

que nous le disions tout à l'heure, qu'un apprenti, une sorte de journalier, le plus souvent ignorant des soins nécessaires aux chevaux. Il lui faut donc, non seulement faire lui-même le pansage à deux ou trois de ses chevaux, mais encore surveiller le pansage des autres. Après chaque pansage, il a deux séances de monte, matin et soir, sa petite comptabilité à mettre à jour ; je ne parle que pour mémoire du temps précieux que lui font perdre en bavardages inutiles les éleveurs et fermiers de la contrée, bavardages qui se terminent presque toujours au cabaret voisin.

Comment, après cela, veut-on que ce brave homme puisse consacrer chaque jour le temps nécessaire à la promenade de ses pensionnaires ? Le pansage ne pouvant pas être négligé, parce que cela se voit, c'est la promenade qui l'est, parce que cela ne se voit pas. L'étalon est bien soigné, bien pansé, gras à lard, rond comme un tonneau, son poil est luisant, ses crins bien faits, ses sabots bien entretenus, sa litière bien roulée, qu'importe le reste !... On le promène vingt minutes, une demi-heure, quand on a le temps ; le jour où le temps manque, l'animal reste à l'écurie et personne ne s'en plaint.

Conséquence fâcheuse, déplorable, l'étalon engraisse de partout, même et surtout de ses quatre membres. En effet, dans de telles conditions, l'exercice octroyé aux pensionnaires des Haras est absolument insuffisant pour éviter l'engorgement des tendons. On a vu les chevaux

d'une station devenir fourbus, dès leur arrivée au dépôt, parce que les vingt kilomètres qu'ils venaient de faire étaient leur première grande sortie depuis quatre mois !

C'est ce qui a fait dire au général Thorton, au Conseil supérieur, à la séance du 26 Décembre 1883 :

« Dans mon opinion, les étalons de l'Etat ne prennent « pas assez d'exercice et c'est à cette cause qu'il faut « attribuer leur infécondité. Un palefrenier devrait « soigner au plus deux chevaux et non pas trois, ou « même davantage, comme il est obligé de le faire. Il « serait dans la possibilité de les promener au moins « deux heures par jour, ce qui ne peut avoir lieu actuel- « lement ».

Nous avons dit plus haut que l'éleveur, le petit éleveur surtout, le fermier, celui qui avait le plus besoin d'être éclairé, ne voyait l'officier des Haras que très rarement et de fort loin, à l'occasion des concours de poulinières et de pouliches. Nous allons dire quelques mots sur ces concours.

Chaque année, en Septembre et Octobre, sont distribuées des primes aux meilleures poulinières et pouliches de chacune des circonscriptions des Haras. Les propriétaires sont prévenus par affiches de l'heure et du lieu des réunions. Les sommes affectées à ces encouragements sont prélevées à l'article 2 du chapitre 27 du

budget des Haras et complétées par des allocations votées par les conseils généraux.

Le Jury, présidé par un directeur de dépôt d'étalons, est composé ordinairement de trois membres civils, d'un membre militaire et d'un vétérinaire désigné par le Préfet. Inutile de dire que les membres civils sont choisis parmi les électeurs influents qu'on prend de préférence aux gens compétents. Souvent, ils n'ont pas la moindre notion du cheval. Aussitôt ces Messieurs arrivés sur le terrain affecté au concours, commence le défilé rapide des concurrents.

Le public, attiré par cette réunion de chevaux, est tenu à distance par des agents de l'ordre public et par des palefreniers armés de chambrières. Le palefrenier chef de station, appelle les juments poulinières par les numéros qu'il leur a assignés.

Les critiques du Jury se font souvent à haute voix et d'une manière désobligeante pour les propriétaires. C'est en réalité le haut fonctionnaire des Haras qui a seul voix prépondérante ; ces autres Messieurs se contentent d'opiner du bonnet et de souligner d'un sourire approbateur les avis de M. le Directeur. Le membre militaire, officier d'une garnison voisine et le vétérinaire civil sont les seuls qui, avec le Directeur, prennent des notes et remplissent consciencieusement leur mission.

Les Sous-Préfets président habituellement la distribution des récompenses qui consistent en espèces son-

nantes, accompagnées d'une cocarde ou d'un flot de rubans fixés à la bride des animaux primés.

Peut-on dire que ces récompenses sont toujours bien réparties et que ce sont les meilleurs sujets qui sont élus ? Hélas ! non, la plupart du temps. Il y a, nous sommes obligés de le reconnaître, ce qu'on peut appeler le barbotage politique. On ménage les bons électeurs, ceux qui ont dans leur famille des agents précieux ou un personnage influent et bien en cours ; c'est ainsi que nous avons vu des sujets magnifiques, sans tares et pleins de sang, s'en retourner sans récompense, tandis que d'autres ne les valant pas à beaucoup près, avaient été primés ; ces derniers avaient la chance d'appartenir à un gros propriétaire terrien, donnant des chasses superbes et ayant de non moins superbes relations. C'était un homme à ménager !

Ces préférences marquées, ces injustices criantes indisposent et découragent les petits propriétaires, les humbles fermiers, ceux qui, faisant les plus grands sacrifices, mériteraient le mieux d'être récompensés et encouragés.

M. Bernard Abadie ne craignait pas de dire au cours d'une conférence faite à Nantes en 1882, sur les concours de poulinières :

« Ce sont les gros bonnets de l'élevage qui accaparent « toutes les libéralités de nos caisses publiques ; ils sont

« tellement habitués à ce régime réconfortant, qu'il sera
« un jour très difficile de leur faire comprendre que cela
« ne leur était pas légitimement dû ».

Il concluait ainsi :

« 1° Le Jury devrait être composé d'hommes péné-
« trés de la portée de ces simples concours ;

« 2° Il ne devrait pas suffire de considérer une
« mission comme remplie, parce que l'on a pourvu au
« placement de tant de primes, pour l'unique raison que
« tant de primes étaient à distribuer ;

« 3° Il faudrait encore et surtout, répandre les saines
« doctrines. Un enseignement facile s'offre sur ce
« terrain si pratique qui réunit l'élite des poulinières et
« pouliches d'une contrée ; pourquoi méconnaître si
« belle occasion ?

« 4° Enfin, nous voudrions voir la sollicitude du
« Jury se porter sur le petit fermier, qu'animent les
« meilleures intentions ; à celui-là il faut, sinon une
« prime, du moins un conseil, une parole d'encoura-
« gement ».

L'administration des Haras devrait comprendre que l'élevage, dans certaines contrées, est trop important pour laisser à la tête des différents dépôts et stations des hommes peu éclairés, et par conséquent, incapables de diriger et de guider le paysan, l'agriculteur en matière de sélection. Nous ne verrions plus alors (ce que nous

voyons malheureusement trop souvent dans nos campagnes) présenter à l'étalon, qui souvent aussi les refuse, et pour cause, des juments trop vieilles, tarées de partout, n'en pouvant plus, impropres à tout service, mais surtout impropres à une reproduction convenable. Car, c'est une déplorable croyance chez les petits fermiers que toute jument même hors de service est bonne à reproduire. Aussi, ne conservent-ils, en général, pour cette importante affectation, la plus importante à notre avis, que le rebut de la production, c'est-à-dire tout ce que le commerce et l'armée ont rejeté.

Pourquoi l'administration des Haras n'élimine-t-elle pas ces mauvaises poulinières ? N'est-ce pas son devoir de dire aux agriculteurs-éleveurs, qu'ils n'ont rien de bon à attendre des accouplements présentant souvent les types les plus disparates, les plus opposés ?

A la jument bien conformée, le paysan donne le plus souvent l'étalon de trait ; à la poulinière mal bâtie, grèle, abominablement tarée, il ne craint pas de donner l'étalon de sang ; de là, cette multitude d'être difformes au milieu desquels la remonte peut à peine choisir quelques sujets.

Il est bon de rapporter, à ce sujet, le passage suivant d'un ordre d'inspection de 1884 :

« Les étalons préférés des éleveurs ne sont pas tou-
« jours les plus capables d'améliorer, et le rôle d'un bon

« directeur est de patronner et de faire accepter par ses « conseils ceux qu'il croit tels ; sa mission est d'éclairer, « de guider et de diriger les éleveurs, et non de se mettre « à leur remorque et d'accepter comme article de foi « leurs discours et leurs caprices. »

Sans parti pris, on peut reprocher à l'Ecole des Haras d'avoir apporté jusqu'ici un esprit trop exclusif dans le recrutement de son personnel, au risque d'écarter des hommes bien doués, bien préparés et susceptibles de concourir avantageusement à notre prospérité chevaline, d'avoir peu de professeurs possédant une suffisante notoriété scientifique et de ne pouvoir, en deux années, donner des connaissances assez solides et assez étendues.

Il serait, croyons-nous, très profitable aux Haras que son personnel fut recruté parmi les officiers et sous-officiers des armes à cheval, que de bonnes notes et de réelles aptitudes équestres auraient distingués dans leur corps. Rien, en effet, ne peut remplacer la pratique du cheval pour l'enseigner ; et on devrait impitoyablement bannir de cette administration les ronds de cuir et bureaucrates qui n'ont jamais eu pour le cheval que la plus profonde indifférence et ont été amenés là par un excès de favoritisme.

Les errements de cette administration nous ont amené à déplorer, ainsi que nous le disions tout à l'heure, l'immixtion du sang trotteur dans nos Haras.

Quelques auteurs hippologues ont prétendu qu'il fallait à notre armée un cheval spécial, c'est une grave erreur. Non, nous le répétons, il ne faut pas un cheval spécial, mais un cheval à deux fins dont la construction permette de porter et de traîner ; c'est la construction du galopeur qu'il faut vulgariser à tout prix.

« Une fois commune à toutes les races, dit Geruzez, « la question du cheval de guerre et du cheval de selle « est tranchée. La remonte n'a plus qu'à choisir la taille « et le degré de volume et de substances nécessaire à « tous les services de l'armée. Le champ de notre pro- « duction est assez vaste pour qu'on y trouve facilement « la quantité nécessaire à notre remonte. Le cheval bien « fait ne coûte pas plus à élever que le cheval mal fait. « Les courses au galop peuvent, seules, ramener le bon « modèle que nous possédions jusqu'au moment où le « trot est venu le détruire. »

Il faudrait donc (et nous ne saurions trop revenir sur ce point), encourager par des primes l'élevage des chevaux à deux fins, exciter l'émulation par des prix régionaux pour chevaux nés en France, courant dans les rallie-paper et les steeple-chase, car il n'est rien d'aussi bon que la chasse pour préparer et entraîner au dur métier de la guerre et faire le bon cheval d'armes.

La chasse, disait le vieux duc de Wellington, est l'école du franc sabreur ; sans chasse, pas d'élevage, sans

élevage et sans chasse, pas de cheval de guerre, sans cheval de guerre, pas d'armée.

Beaucoup d'officiers généraux et de chefs de corps de Cavalerie sont de cet avis, ils ont encouragé cet excellent sport chez leurs subordonnés, et il faut les en féliciter.

Les errements suivis actuellement par l'administration des Haras, lesquels consistent principalement à couvrir la France d'étalons dont la construction conduit inévitablement au cheval inutile, par conséquent invendable, amènera, si l'on n'y prend garde, la ruine de notre industrie chevaline, et rendra notre armée absolument tributaire de l'étranger.

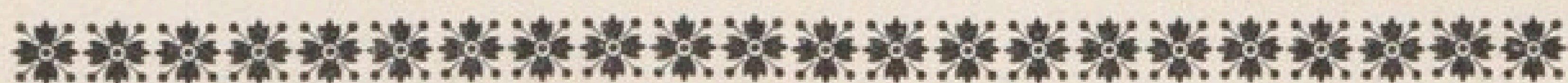
Tous ceux qui ignorent ces choses, ou du moins paraissent les ignorer, ne sont pas à leur place dans les établissements nationaux chargés de diriger notre élevage. Il faut, sans hésiter, les déplacer et les utiliser dans d'autres services.

Il y a aussi ceux qui savent et qui se taisent, c'est le grand nombre ; ceux-là sont bien coupables, car ils ont conscience des résultats vers lesquels nous marchons, du sinistre qui attend notre élevage. Si on pouvait les soustraire à la dépendance morale où les maintiennent le député, le préfet, les journaux et les électeurs ; si on les plaçait sur un terrain où leur sécurité serait absolue, leur dignité et leur autorité ce qu'elles doivent être, ils crieraient bien haut ce qu'ils ne peuvent s'empêcher de

dire tout bas : « le trotteur mène à la destruction du « cheval Français ».

Les critiques les plus graves contre les Haras se résument donc dans un défaut d'indépendance, à cause du parti pris de ses représentants de s'en tenir à leurs qualités personnelles. « Il est très regrettable, disait « M. Gayot, qu'en France, les hommes de science se « tiennent aussi soigneusement en dehors de la pratique, « que les praticiens eux-mêmes mettent de soin à éviter « tout contact avec la science. Il en résulte d'éternelles « résistances qui nuisent autant à l'exploitation des « saines idées qu'à l'avancement des bonnes pratiques. »





V

DES REMONTES MILITAIRES

Nous ne nous étendrons pas longtemps sur la question des remontes militaires, pourtant bien importante et fort intéressante, question qui, de tous temps a préoccupé nos divers gouvernements et parlements. Nous nous dispenserons de passer en revue les différents systèmes abandonnés les uns après les autres, et dont aucun n'a donné grande satisfaction. Ce serait vouloir faire l'historique des remontes et cela nous entraînerait beaucoup trop loin. Nous ne parlerons, et très sommairement encore, que de l'organisation actuelle et des principales controverses auxquelles elle a donné lieu.

On a dit, avec quelque exagération, sans doute, que notre pays, le plus favorisé de tous par son sol pour la production des chevaux de guerre, a toujours été le dernier au point de vue de l'organisation des remontes. Nous estimons la critique trop sévère, pour ne pas dire injuste, mais nous sommes obligés de reconnaître que,

malgré les nombreux essais fort coûteux tentés jusqu'à ce jour, et en dépit des généreux sacrifices que s'est imposée la nation qui, patriotiquement secondée par les Chambres, n'a jamais reculé devant aucune dépense, cette vaste et très coûteuse organisation n'a pas toujours répondu à ce qu'on était en droit d'attendre d'elle.

Le système en vigueur avant 1870 avait donné des résultats déplorables. La guerre nous surprit avec une Cavalerie plus que médiocre. Nos escadrons, composés de 102 chevaux fondirent vite et furent, après nos premières défaites, réduits à un effectif illusoire ; complétés ensuite avec des non-valeurs, des chevaux de rebut laissés dans les dépôts, ils furent obligés d'avoir recours à des commissions éventuelles. Certains régiments, notamment ceux faisant partie de l'armée de la Loire, se virent dans la nécessité de se remonter eux-mêmes dans des conditions extraordinairement difficiles. Aussi vit-on des chevaux de cuirassiers sortant de la charrue, impossibles à manier, à enlever, à mettre au galop, allure qu'ils n'avaient jamais connue ; les malheureux qui les montaient n'avaient pas trop de leurs deux mains pour les conduire et se voyaient souvent dans l'impossibilité de se servir de leurs armes.

Après cette désastreuse campagne, la nécessité de réparer nos forces s'imposa. C'est alors qu'on eut recours au service de la remonte pour exploiter les ressources chevalines du pays, et reconstituer une imposante Cava-

lerie ; c'est alors, par conséquent, que commence la période intéressante que nous allons étudier.

L'institution des remontes militaires a pour but d'assurer à l'armée active le recrutement des chevaux qui lui sont nécessaires, mais elle a également pour mission d'encourager, même de diriger, s'il le faut, la production et l'élevage des chevaux de guerre.

Cette institution comporte actuellement deux sortes d'établissements :

1° Les dépôts de remonte proprement dits ou dépôts acheteurs, qui ont pour mission d'acheter directement aux éleveurs et aux propriétaires les animaux nécessaires à l'armée.

2° Les annexes de remonte ou *dépôts de transition* dont nous allons parler longuement, et dans lesquels on conserve jusqu'à l'âge de cinq ans au moins les chevaux de Cavalerie et d'Artillerie achetés à trois ans et demi pour des raisons que nous allons donner plus loin.

Nous passons sous silence la composition des dépôts et annexes, ainsi que celle des comités d'achats qu'il serait trop long de donner ici et nous arrivons immédiatement aux avantages et aux inconvénients du système actuellement en vigueur.

On ne saurait reprocher à l'administration des remontes d'avoir abandonné l'idée des dépôts d'élevage, idée qui avait fait son chemin et trouvé de nombreux

partisans dans un certain milieu, toujours disposé à admirer et à copier le système allemand. Ce projet avait certainement du bon, car sa réalisation assurait à l'Etat une véritable pépinière d'excellents chevaux de guerre avec 1.500 juments de selle de trois ans et demi, choisies entre les meilleures et employées comme poulinières. Ces dépôts d'élevage, sortes d'exploitations agricoles, pouvaient remplacer avantageusement les jumenteries de Pompadour et du Pin dont on pouvait d'ailleurs utiliser les domaines. Mais il a été démontré par des personnages fort compétents en pareille matière, que l'exploitation de ces établissements serait beaucoup trop onéreuse pour l'Etat, obligé de compter.

C'est alors qu'on adopta l'idée des dépôts de transition qui, tout en constituant une véritable réserve de guerre, sans encombrer nos régiments de Cavalerie, permettent d'acheter des jeunes chevaux de trois ans et demi et empêchent ainsi nos meilleurs produits d'aller à l'étranger qui nous les enlevait de 3 à 5 ans par l'intermédiaire du commerce.

Les premiers dépôts de transition furent créés en 1890, 1891 et 1892.

Ce système a provoqué de vives polémiques et de nombreuses publications pour défendre ou critiquer la mesure adoptée. La question en valait d'ailleurs la peine, car, quand il s'agit d'un matériel de guerre aussi important que le cheval de Cavalerie, si difficile à créer bon et

à remplacer, rien ne doit être négligé pour arriver à un bon résultat. Nous pouvons même ajouter que c'est une question patriotique qui touche de très près la défense nationale.

« Le cheval de selle étant difficile à recruter en « France, dit le général Bonie, il faut encourager l'éle- « veur à le produire, or, comme celui-ci ne sait pas le « dresser, il faut de toute nécessité le débarrasser des « poulains.

« Le cheval destiné à la selle sera donc acheté à « trois ans et demi et élevé dans les dépôts de tran- « sition.

« L'effectif du régiment français sera identique à « celui du régiment allemand. On observera la même « similitude pour les non-valeurs, afin d'être assuré de « se battre à armes égales. Par suite, les poulains de « trois ans et demi *ne compteront plus à l'effectif* et les « chevaux de cinq ans ne compteront plus pour la mobi- « lisation. A l'instar également des autres puissances, on « ne se servira que tard du cheval, pour qu'il dure plus « longtemps. A six ans seulement il passera dans le rang, « et encore on le ménagera jusqu'à sept ans. »

Ce système des dépôts de transition comporte deux avantages considérables. C'est :

1° D'enlever de bonne heure à l'agriculture, avant qu'elle ne puisse les tarer par un travail peu rationnel

ou trop précoce, des sujets délicats et non complètement formés ;

2° D'obtenir à cinq et même à quatre ans, par une alimentation préparatoire ayant l'avoine pour base, des sujets prêts à entrer en service, tandis que les chevaux achetés au-dessus de cinq ans et même ceux de quatre ans, n'ayant, pour la plupart, jamais été avoinés chez l'éleveur sont arrivés à l'âge adulte dans un état de mollesse, avec un tempérament lymphatique qui exigent encore une assez longue période d'acclimatement, et par conséquent une perte de temps et des dépenses assez appréciables pour devenir aptes à un bon service.

Les ennemis de ce système lui reprochent d'élever en moyenne le prix du cheval fait, prêt à entrer en service à 2 .000 francs et plus, se basant en cela sur le chiffre respectable de trois millions par année que coûtent à l'Etat les 7.500 chevaux entretenus par les annexes ou dépôts de transition. Ils prétendent qu'en payant les chevaux de cinq ans un peu plus cher, on engagerait les éleveurs à conserver chez eux leurs produits jusqu'à l'époque d'entrée en service et qu'on supprimerait par là, du même coup, le personnel militaire relativement considérable que l'Etat est obligé d'entretenir dans ces établissements, au détriment des corps de troupe dans l'effectif desquels ce personnel détaché continue à figurer, bénéfice net qui entrerait en partie dans la poche de l'agriculteur sans obérer le Trésor qui y trouverait encore son compte.

L'éleveur n'a pas besoin d'être encouragé à livrer ses produits jeunes, disent les détracteurs du système en question, c'est à livrer des chevaux faits qu'il faut l'encourager et la remonte, ajoutent-ils, doit se décider à imiter les marchands, les particuliers à l'étranger : payer plus cher le cheval prêt et moins cher celui dont les os sont encore en gélatine. C'est en relevant les prix qu'il faut venir en aide à l'élevage ; car ce n'est pas ce que la remonte offre d'un produit de trois ans et demi qui est excessif, c'est ce qu'elle peut offrir d'un animal de cinq ans qui est tout à fait insuffisant.

Tout cela est fort juste, et il n'y aurait qu'une objection à faire à ce sage raisonnement, objection malheureusement si grave, si irréfutable qu'elle est à elle seule l'apologie du système en vigueur : êtes-vous bien certains, répondrons-nous à ces adversaires loyaux et sincères, qu'en relevant les prix, vous achèterez comme vous voudrez le bon cheval de cinq ans ? Etes-vous bien sûrs, que même alléché par cette augmentation de prix, l'éleveur, le petit éleveur surtout (et c'est le plus grand nombre), vous conservera la crême de son écurie, vous attendra ; qu'il saura résister aux sollicitations pressantes du commerce qui lui démontrera habilement, l'argent à la main, qu'il a tout intérêt à renouveler le plus souvent possible son fonds de rapport, au lieu de courir les risques toujours trop grands, hélas ! d'accidents, de pertes et d'avaries ? Quel est le paysan qui

reste insensible à l'exhibition d'un billet de mille francs ? Les paroles très persuasives et assez justes du marchand l'avaient déjà ébranlé, l'or ou le billet de banque achèvent de le persuader ; le marché est conclu, tant pis pour l'Etat ! Ah ! si l'on pouvait faire vibrer la corde patriotique auprès de l'éleveur, lui faire comprendre qu'en conservant ses bons chevaux à l'Etat, c'est un service précieux qu'il rend à son pays, à la défense nationale, etc., etc.

Ah bien, oui ! il ne faut pas connaître le paysan, ni l'éleveur en général, pour se bercer de pareilles illusions ; le plus patriote des éleveurs est un commerçant d'abord ; sur le marché, l'officier de remonte est un acheteur quelconque, rien ne le protège contre la concurrence ; si la marchandise est rare, les acheteurs nombreux, la marchandise sera chère, c'est à qui passera le premier et offrira le meilleur prix. Dans ces conditions, le marchand qui guette et qui peut payer cher parce qu'il n'est pas limité a bien des chances de l'emporter.

Donc, si la remonte n'achète jeune, elle n'achètera rien ou pas grand'chose de bon, étant donné qu'il n'est pas d'éleveur assez naïf pour sacrifier ses intérêts.

C'est pourquoi nous estimons que, de quelque côté que l'on se retourne, le fonctionnement actuel de nos remontes est bon, qu'il répond à la fois à nos besoins immédiats et à l'intérêt de notre élevage, et surtout, point capital, qu'il nous donne la sécurité pour l'avenir.

On a également reproché à l'administration des remontes d'acheter cher et quelquefois de dépasser le prix demandé par le propriétaire. A cela, nous répondrons : Un Comité d'achat n'est pas un acheteur ordinaire, et c'est en cela qu'il diffère et doit différer du marchand de chevaux ; tout en prenant les intérêts de l'Etat qu'il représente, il doit également éclairer l'éleveur, sauvegarder même ses intérêts personnels si, par hasard, la naïveté trop grande de ce dernier, son ignorance même ne lui permettaient pas de reconnaître les véritables qualités du cheval présenté par lui. Si donc, nous trouvons bon que les comités d'achat refusent à l'éleveur trop gourmand un prix supérieur à la valeur réelle de l'animal présenté, nous ne devons pas trouver mauvais, par contre, qu'ils offrent un prix quelquefois supérieur à celui timidement demandé par un fermier ignorant ou trop consciencieux (ce qui, de nos jours, nous le reconnaissons, devient de plus en plus rare).

Nous ne voyons qu'un seul reproche à adresser aux comités d'achat, ou plutôt à l'administration des remontes, ou encore, pour parler plus justement, à la législation qui régit les achats.

Les dépôts de remonte proprement dits ou dépôts acheteurs sont chargés, avons-nous dit, d'acheter directement aux éleveurs et aux propriétaires les animaux nécessaires à l'armée. Il est incontestable que l'intention du législateur en prescrivant l'achat direct à l'éleveur et

au propriétaire a été de supprimer l'intermédiaire, c'est-à-dire le marchand de chevaux ou le vulgaire maquignon, véritable ennemi et concurrent dangereux du petit producteur. Or, il n'en est rien. Eludant la loi à l'aide du mot propriétaire, se servant au besoin de faux papiers, le marchand de chevaux ou de cheval, souvent propriétaire de la veille et ne doutant de rien, suit le Comité de remonte comme le requin suit le navire. Rusé, poli, obséquieux même, connaissant à fond son métier, il ne se rebute jamais, et réussit souvent, à force d'adresse et d'audace, à faire accepter un animal qui aura été refusé quelque temps auparavant entre les mains du producteur, du véritable propriétaire moins savant, moins habile à faire valoir et à présenter sa marchandise.

Il faudrait, pour faire cesser cet abus qui est plus qu'un inconvénient, mais un véritable danger pour l'élevage, qu'on obligeât les éleveurs et les propriétaires à présenter leurs chevaux dans la localité d'où dépend leur résidence, et à justifier, à l'aide de pièces authentiques et légalisées, qu'ils sont réellement et depuis au moins trois mois, propriétaires de l'animal présenté. Nous ne verrions plus alors ces marchands venus de vingt lieues et plus, suivre les opérations d'achat avec leurs bandes de chevaux. L'intermédiaire disparaîtrait pour laisser la place au seul éleveur et au véritable propriétaire. Tout le monde y gagnerait, même l'Etat, qui n'aurait plus à craindre certaines fraudes si

artistement cultivées par MM. les maquignons et contre lesquelles il est souvent fort difficile de se garantir, même pour le connaisseur le mieux entendu et le plus expérimenté.

Nous croyons que la présence d'un vétérinaire est presque indispensable dans les comités de remonte, pendant la période active des achats, son utilité dans certains cas difficiles est incontestable. L'officier acheteur habile, juge à première vue, embrasse d'un coup d'œil l'ensemble du cheval présenté. Il est très suffisant pour remarquer la beauté des formes, l'énergie et les bonnes allures. Aussi bien et même mieux que le vétérinaire, il saura découvrir le bon cheval de selle sous le poil long et peu brillant du cheval négligé, mal soigné ; mais, dans certains cas, nous le répétons, pour certaines tares trop habilement dissimulées et pour certaines maladies peu apparentes, le vétérinaire est indispensable et nous voudrions le voir accompagner les Commissions d'achat dans toutes leurs tournées.

Nous ne pouvons clore ce chapitre si intéressant des remontes sans parler du décret du 12 Mars 1901, prescrivant un essai de remonte, à titre gratuit par l'Etat, des militaires de la Gendarmerie (troupe), dans les légions des 9e et 16e corps d'armée.

En principe, dit ce décret, les gendarmes se remonteront parmi les chevaux de 12 ans des régiments de Cuirassiers, de Dragons et d'Artillerie ; lesdits chevaux

ayant pris 12 ans au 1er Janvier de l'année en cours ; (sauf 20 0/0 que les chefs de corps sont autorisés à prélever afin de conserver aux corps combattants les meilleurs de ces animaux) et aussi avec des chevaux âgés de moins de douze ans que les chefs de corps ne jugent pas aptes au service de leur régiment.

Les chevaux de douze ans livrés aux gendarmes seront remplacés dans les corps livranciers par de jeunes chevaux dans la proportion de 3/9, soit un cheval à recevoir pour trois chevaux livrés.

Voilà donc la gendarmerie appelée à jouer un rôle très important et très actif en cas de mobilisation, qui va se remonter avec le rebut de notre Cavalerie et de notre Artillerie ; car, en effet, quand on aura prélevé dans chaque corps 20 0/0 des meilleurs de ces animaux, que restera-t-il de bon ?

Nous pouvons affirmer qu'il est même impossible de trouver une proportion de 20 0/0 en bons chevaux parmi ceux ayant plus de douze ans.

D'ailleurs, le système n'est pas nouveau, et nous en trouvons la critique fort bien présentée dans un remarquable ouvrage du général Bonie, paru en 1890, et dont nous allons donner un extrait :

« On peut dire que toutes les puissances sont fort « préoccupées de l'absence de réserve en chevaux de « selle mais qu'aucune d'elles n'a encore résolu le pro-

« blème d'une façon satisfaisante. La France seule était,
« il y a peu de jours encore, à même de le faire, par
« application du décret prescrivant en temps de guerre
« de remonter la plus grande partie de la gendarmerie
« par la réquisition, et de passer ses chevaux à la Cava-
« lerie. On avait ainsi une réserve de 8 à 10.000 chevaux
« de selle, qui aurait permis de remplacer facilement les
« pertes subies.

« Une décision récente tend à supprimer cette réserve
« et à remonter la gendarmerie avec les chevaux de
« Cavalerie *n'ayant plus la vigueur voulue pour suppor-*
« *ter les fatigues de la guerre.* Outre la difficulté d'appli-
« quer cette mesure, parce que les réformes annuelles
« de la Cavalerie ne seraient pas suffisantes pour remplir
« les conditions voulues, nous estimons que la question
« d'économie cherchée peut être résolue, sans perdre le
« précieux avantage d'une réserve en chevaux faits, par
« la simple refonte que nous allons indiquer dans le
« système de remonte employé par la gendarmerie. En
« voici l'exposé sommaire :

« Le gendarme est propriétaire de son cheval, qu'il
« paye au moyen d'une retenue mensuelle versée à sa
« masse ; mais, remarque piquante, l'Etat, par des
« primes d'encouragement, donne une somme équiva-
« lente à une fois et demi le prix d'achat, et sans pour
« cela acquérir aucun droit sur le cheval, puisque le gen-
« darme le vend ou l'emmène quand il quitte le service.

« En effet, voici les dépenses faites par l'Etat :

« Première mise en plus du gendarme à pied..	600 fr.
« Prime d'entret. du fonds de remonte 25 × 12	300 fr.
« Prime de conservation (en moyenne).......	100 fr.
« Valeur moyenne du cheval quand le gen- « darme part	500 fr.
Total............	1.500 fr.

« Si l'Etat remontait gratuitement le gendarme, il « rentrerait dans ses déboursés ; et comme il donnerait, « par contre, une monture de mille francs en moyenne, « il aurait comme bénéfices :

« 1° Economie de 500 francs par cheval (1.000 au « lieu de 1.500) ;

« 2° Economie du fonds de remonte, qui est d'un « million ;

« 3° Rentrée, sans bourse délier, dans le capital « représenté par les chevaux, qui lui appartiendraient, « soit dix à douze millions ;

« 4° Taux de la solde du gendarme à cheval, n'ayant « plus les frais de sa monture, se rapprochant de celle « du gendarme à pied, soit plus d'un million de bénéfice « annuel.

« Et, en plus de ces économies individuelles, l'Etat « aurait résolu la grave question d'une réserve de 8 à

« 10.000 chevaux pour la Cavalerie, question que les « autres puissances n'ont pu encore mener à bonne « fin.

« Si, à ces 10.000 chevaux de réserve, on joint les « chevaux de cinq ans que nous avons retirés de l'effectif « de guerre par les moyens indiqués ci-dessus, soit 6.000, « on aurait de suite une réserve de 16.000 chevaux « dressés pour la selle et aptes à remplacer de suite les « pertes. Donc, un effectif formidable.

« Dans le chapitre traitant les haras et les remontes, « nous avons démontré qu'avec une impulsion plus intel- « ligente donnée à l'élevage, la production en chevaux « de demi-sang pouvait augmenter au point de fournir « une quantité considérable de chevaux aptes à la selle. « Au moment de la guerre, ces chevaux ne seraient pas, « il est vrai, suffisamment dressés pour la Cavalerie ; « mais, déjà habitués au travail, on pourrait en quelques « semaines les mettre à même d'entrer dans le rang. « Avec de semblables ressources intelligemment exploi- « tées, toutes les armes seraient assurées de trouver, non « seulement tous les chevaux nécessaires à leur mobili- « sation, mais encore ceux dont elles auraient besoin « pour remplacer les pertes les plus imprévues. »

Citons encore de cet ouvrage un passage fort intéres- sant qui trouve sa place ici :

« En Prusse, les poulains sont achetés par six com-

« missions comprenant en tout 24 officiers. Sur ce « nombre, les Présidents seuls, sont à titre permanent ; « les autres sont fournis par les régiments, pendant la « période des achats, puis rentrent à leurs corps.

« Aucun personnel spécial comme cavaliers pour le « service des remontes. Les poulains achetés sont con- « duits dans les fermes par les cavaliers du régiment le « plus voisin qui rentrent ensuite à leur corps. Aucun « militaire n'est employé dans les fermes. Donc, rien « de plus simple et de plus économique.

« En France, au contraire, pour un effectif de chevaux « à peu près semblable, au lieu de 24 officiers, dont 6 « seulement à titre permanent comme en Allemagne, « l'annuaire porte 175 officiers à titre permanent, sans « compter les nombreux officiers détachés temporaire- « ment des corps de troupes.

« Puis, tandis qu'en Prusse, aucun soldat ou sous- « officier n'est employé dans le service des remontes, en « France, il existe un corps spécial de 3.000 cavaliers, ce « qui occasionne une dépense de un million cinq cent « mille francs. »

Puisque nous parlons de l'Allemagne, nous croyons devoir revenir sur une question fort intéressante « l'augmentation de sa Cavalerie », dont nous avons déjà parlé chapitre II.

Nous lisons à ce sujet, dans la *France Militaire :*

Les effectifs de la Cavalerie

Il est question d'augmenter les effectifs de la Cavalerie. Cette décision résulterait d'une opération semblable effectuée en Allemagne, ainsi qu'en témoigne une conférence faite récemment à Berlin et dont les conclusions sont les suivantes :

L'Infanterie a gagné la bataille de Sadowa, l'Artillerie a triomphé en 1870-71 ; la Cavalerie est l'arme de l'avenir, par cette raison qu'il faut franchir rapidement les distances pour donner moins de prise au feu et dévoiler les intentions de l'ennemi.

Plus récemment encore, lors de la discussion de la loi militaire au Reichstag, le ministre de la Guerre général von Heeringen, appuyant sa demande de six nouveaux régiments de Cavalerie, s'est écrié du haut de la tribune : « La Cavalerie jouera toujours un rôle capital au com- « mencement de la guerre ; les aéroplanes ne sauraient « la remplacer, car ils dépendent trop des conditions « atmosphériques. Les aéroplanes ne peuvent pas non « plus arrêter et battre l'ennemi.

« L'administration de l'armée doit tenir compte de « ce principe, que l'offensive est la meilleure couverture ; « telle est la signification de la loi actuelle, y compris

« les augmentations de la Cavalerie. L'importance de « celle-ci, pour le service des reconnaissances est indis- « cutée, mais son rôle dans le combat n'est pas terminé « non plus. Il faut aujourd'hui que l'agresseur, dans une « attaque contre une position défendue par des armées « modernes, perde beaucoup plus de monde que le défen- « seur. Le fruit de l'attaque n'est gagné que par la pour- « suite de l'ennemi. Donc, a-t-il conclu, la Cavalerie est « appelée, plus que jamais, à décider définitivement du « sort de la guerre ».

Tout ceci se passe de commentaires, mais qu'il nous soit permis, cependant, de relever le jugement du Ministre de la Guerre allemand, au sujet des aéroplanes et de leur rôle en temps de guerre.

Le général von Heeringen a plaidé *pro domo*, s'adressant à des Allemands que les prouesses de nos aviateurs comblent de stupéfaction. *Das ist schneidig ?* (Quelle audace !) se sont écrié les Berlinois à l'arrivée du vaillant Brindejonc des Moulinais qui, parti de Villacoublay (près Versailles) au lever du jour atterrissait à onze heures du matin aux portes mêmes de la capitale de la Prusse, et gagnait Varsovie avant le coucher du soleil. Cette magnifique prouesse, cet admirable exploit viennent prouver une fois de plus que, chez nous du moins, les aviateurs se moquent de la tempête, et tiennent bien peu compte des conditions atmosphériques. Les oiseaux de France n'ont

pas fini d'étonner nos voisins d'Outre-Rhin à qui la guerre prochaine réserve bien d'autres surprises. Ces oiseaux-là éclaireront notre Cavalerie appelée elle-même à éclairer l'armée. Ces deux éléments marchant de pair et s'aidant mutuellement, accompliront des prodiges. Ceci ne remplacera jamais cela, n'en déplaise au général von Heeringen, mais ces deux armes, instruments précieux de reconnaissances, sont appelées à nous rendre ensemble ou séparément, les plus grands services. Car Brindejonc n'est nullement un phénomène chez nous, il en existe des milliers et des milliers parmi les troupes Françaises et la population civile de France. L'armée Française, c'est une armée de Brindejonc !

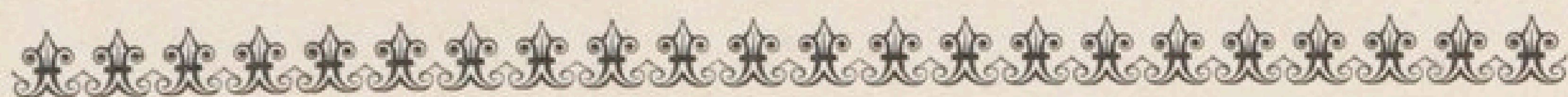
Qu'on nous pardonne cette diversion. Il nous était difficile de ne pas saluer, en passant, les oiseaux de France, nos camarades aviateurs, les héros du jour.

Nous terminerons ce chapitre par la conclusion d'un rapport de M. Casimir-Périer, paru en 1890, sur les effectifs de la Cavalerie et l'Administration de la Remonte ; rapport qui eut un grand retentissement et dans lequel, l'ancien Président de la Commission mixte des Remontes donna la mesure de son patriotisme et de son dévouement à l'armée.

« Il faut que l'administration de la Guerre, répondant
« à des vœux qui honorent l'armée, place en regard des
« sacrifices immenses réclamés par la défense nationale,

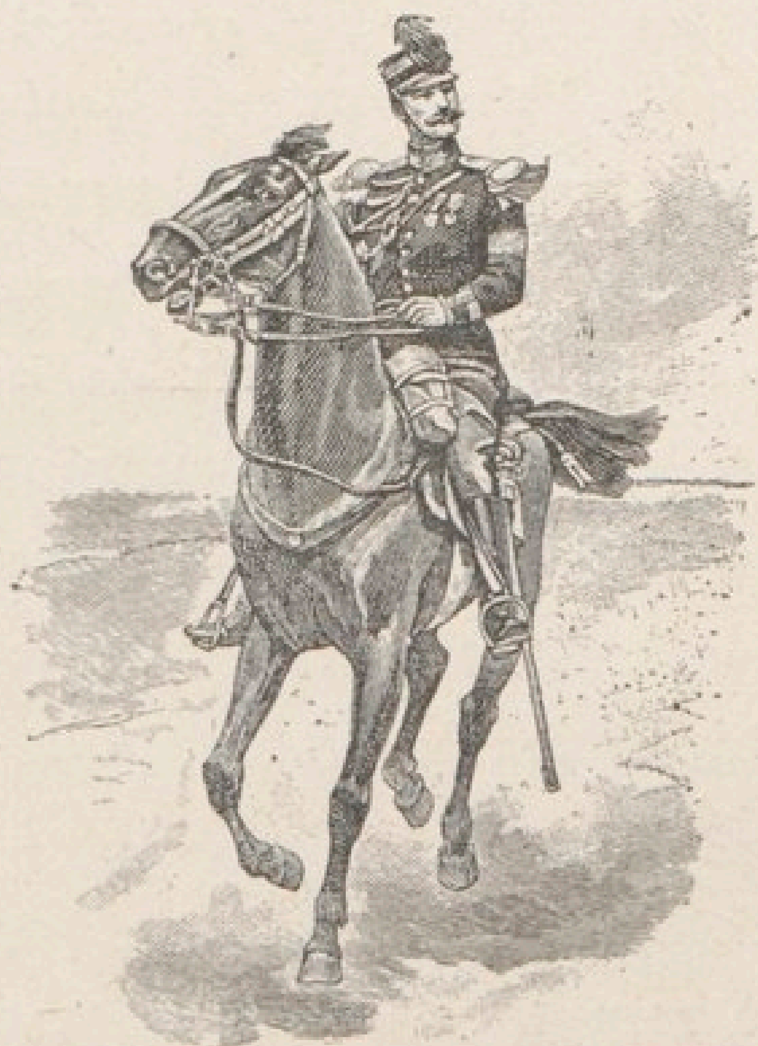
« les économies qui doivent résulter, non seulement de « la suppresion des abus, mais de l'application de ce « principe : les services accessoires n'ont de raison « d'être que dans la satisfaction des intérêts et des « besoins des combattants ; il faut que le Ministre de la « Guerre se sente soutenu et encouragé dans l'accom- « plissement d'une tâche qui peut être ingrate, mais que « le patriotisme lui impose ; il faut qu'il triomphe de cet « esprit de coterie qui gaspille des forces physiques et « morales pour satisfaire des amours-propres et main- « tenir des emplois inutiles ; il faut enfin qu'une volonté « forte et rayonnant de haut fasse un faisceau de tous « les efforts et de toutes les énergies, pour les mettre au « service de cette grande unité qui s'appelle l'Armée. »





VI

DE LA REMONTE DES OFFICIERS



Si le cheval de selle est difficile à recruter en France, à plus forte raison le cheval de tête, ou cheval d'officier, qui doit être aussi rapproché que possible de la perfection, c'est-à-dire le cheval de selle par excellence.

On demande, en effet, à ce cheval toutes les qualités réunies : vitesse, endurance, solidité, énergie et distinction ; c'est beaucoup, et il faut reconnaître que cette perle-là n'est pas facile à trouver, et que, quand par hasard on la rencontre, ce n'est ni avec 1.200, ni avec 1.300, ni même avec 1.400 francs que l'Etat aura la prétention d'acquérir cet instrument indispensable à

l'officier de troupes. Nous disons instrument indispensable, et nous ne croyons pas pouvoir être taxé d'exagération.

En effet, l'officier de Cavalerie peut être obligé, un jour, de demander à sa monture des raids formidables, de faire des reconnaissances dont la durée peut être de douze heures et plus, et dont le résultat est toujours d'une très grande importance. Les reconnaissances d'officiers doivent être accomplies rapidement ; pour les mener à bonne fin, il faut pouvoir passer partout et ne reculer devant aucun obstacle. Il faut, à cet effet, des chevaux à toute épreuve, d'une endurance extraordinaire et d'une grande rapidité. Que de fois l'officier en reconnaissance ne devra son salut et le succès de sa mission qu'aux quatre pattes de sa monture. La mission de l'officier en reconnaissance peut se définir en deux mots : *Voir et rendre compte*. Pour bien rendre compte, il s'agit d'avoir bien vu ; pour bien voir, il faut être audacieux, intelligent et *bien monté*.

Il en est de même du rôle d'officier d'ordonnance, que tout officier peut être appelé à remplir, en paix comme en guerre. Pour ce service excessivement dur, il faut un cheval aux membres d'acier. Presque toujours au galop, dans n'importe quel terrain, l'officier d'ordonnance est obligé de passer partout et de franchir tous les obstacles qui se présentent, n'ayant pas le temps de les tourner. Or, combien de nos chevaux d'officiers, décorés du nom

pompeux de chevaux de tête, ne tiendraient pas quatre heures à ce pénible labeur !

L'officier des Armes spéciales doit-il être moins bien monté que l'officier de Cavalerie ? Mon Dieu, non. Aujourd'hui, avec notre Artillerie légère appelée à marcher aussi rapidement que la Cavalerie, les officiers de cette arme doivent être montés admirablement.

L'officier d'Infanterie lui-même, qui n'aura pas à demander à son cheval la même énergie, et surtout la même vitesse, *ne doit pas être remonté avec le rebut des autres armes,* comme cela se pratique ordinairement. C'est une erreur de croire qu'un cheval médiocre doit être monté par un cavalier médiocre ; c'est le contraire qui devrait plutôt exister. Moins le cheval a d'énergie, plus il doit être monté énergiquement ; en un mot, il faut que les qualités du cavalier puissent suppléer à celles qui manquent à sa monture. Or, on néglige trop souvent, chez le cheval d'Infanterie, la solidité qui doit être la qualité dominante de ce cheval d'armes.

Tous ceux qui pratiquent ou ont pratiqué l'équitation, savent combien il est difficile de maintenir longtemps au pas, sans accident, le cheval mou ou fatigué. On le sent fléchir, buter, et il tomberait infailliblement sans l'action des jambes qui, en pareil cas, ne doivent jamais cesser d'exercer leur pression stimulante. Qu'on s'imagine donc le supplice de l'officier obligé de maintenir pendant des heures entières à la tête ou sur le flanc d'une colonne

d'Infanterie, un cheval mou, faible du devant ou usé ! Que de fois le capitaine d'une compagnie enviera le sort de ses lieutenants marchant allègrement et sans soucis à côté de leurs hommes ! Que de fois aussi il sera tenté de mettre pied à terre et de faire conduire en main sa monture, pour marcher ; le service en souffrira quelque peu, le prestige et la dignité beaucoup.

Donc, en principe, tout officier doit être bien monté ; aussi, importe-t-il d'appeler l'attention du gouvernement sur la remonte trop souvent défectueuse de nos officiers de toutes armes.

Pour remédier à cela, que faudrait-il ? Deux choses :

1° Attribuer aux chevaux de tête un maximum de prix plus élevé, celui actuel étant insuffisant ;

2° Cesser de remonter les officiers n'appartenant pas à des corps de troupe à cheval, avec des chevaux de *rebut* désignés à cet effet par les chefs de corps de Cavalerie et d'Artillerie.

Nous avons dit de *rebut*, et nous ne craignons pas de maintenir cette expression malheureusement trop vraie. Le décret du 14 Août 1896 n'a apporté aucune modification à cet état de choses et nous allons le prouver.

Aux termes de l'article 5 de ce décret, les officiers appartenant aux armes à pied sont classés au point de vue de la remonte en deux catégories ; ceux de la

première catégorie sont remontés avec des chevaux de Dragons et d'Artillerie; ceux de la deuxième catégorie, a laquelle appartiennent les officiers de troupe remontés à n'importe quel titre, les officiers d'Infanterie remontés à titre onéreux ou par abonnement, les capitaines et médecins d'Infanterie remontés à titre gratuit, *quels que soient leur taille et leur poids,* prennent leurs montures dans les régiments de Cavalerie légère, parmi les chevaux de race française d'une taille inférieure à celle de la Cavalerie légère, c'est-à-dire de *très petite taille* et aussi parmi les chevaux arabes castrés. Or, nous sommes obligés de reconnaître que ce système de remonte donne des résultats absolument déplorables.

Les chevaux de race française, d'une taille inférieure à celle de la Cavalerie légère, ne sont pas aptes à remonter des officiers d'Infanterie *de toutes tailles et de tous poids.* Parmi les capitaines, beaucoup atteignent un poids respectable ; quelques-uns sont très grands et de forte corpulence ; à poids égal ils sont même plus lourds et moins agiles que leurs camarades des armes à cheval ; étant moins entraînés, ils fatiguent davantage leurs montures. Outre qu'il est ridicule et parfois grotesque de voir un cavalier grand et gros monter un cheval de petite taille, et qu'un officier montant dans ces conditions perd considérablement de son prestige aux yeux de ses hommes, il est de plus fort imprudent de donner à un cheval d'armes, quelle que soit son

énergie, un poids supérieur à celui qu'il est susceptible de porter. Nous ne voyons pas très bien, en effet, un cheval de 1m48 ou 1m50 monté par un cavalier de 1m80, pesant environ 90 kilos.

Quant aux chevaux arabes castrés, ils sont, en général, impropres au service de la guerre, et par conséquent à la remonte des officiers d'Infanterie. Ils ont perdu toute leur énergie, sont devenus lymphatiques et sont bons tout au plus pour faire une promenade, montés par un poids léger. *On ne devrait jamais castrer le cheval arabe;* il faut s'en servir tel qu'il est ou ne pas s'en servir du tout.

Examinons maintenant dans quelles conditions et sur quels chevaux s'exerce le choix des officiers à remonter.

Les chevaux ont été désignés par le général de brigade sur la proposition des chefs de corps. Dans chaque escadron et dans chaque peloton on a eu soin de comprendre les chevaux les plus médiocres, sinon les plus mauvais, et cela est tout naturel. Quel est l'officier de peloton qui ne tient pas à conserver ses meilleurs cavaliers et ses meilleurs chevaux ? Donc, il ne saurait en être autrement.

Ces chevaux sont présentés, après un sérieux pansage, d'abord en main, puis montés par les meilleurs cavaliers qui ont soin d'en tirer tout ce qu'ils peuvent. L'officier d'Infanterie est souvent très embarrassé ; il lui est donné, naturellement, toute latitude pour essayer sa monture,

mais il se trouve en présence de la commission de remonte d'un corps de troupe à cheval ; s'il n'est pas lui-même bon cavalier, il hésite, il préfère s'abstenir, et se base, pour arrêter son choix, sur les quelques mouvements qu'il vient de voir exécuter au manège ou en carrière, et surtout sur les renseignements qui lui sont fournis par ses camarades de la Cavalerie. Comme il faut débarrasser le corps de ces chevaux, les renseignements ne sont pas mauvais et l'officier emmène sa monture qu'il serait bien tenté de réintégrer quelques jours après, si ce n'étaient les formalités à remplir, les ennuis d'un nouveau déplacement et... surtout la crainte de changer son cheval borgne pour un aveugle.

L'article 19 du décret du 14 Août 1896 dit qu'il faut attribuer, autant que possible, les chevaux de tête de robe grise aux médecins et aux vétérinaires ainsi qu'aux fonctionnaires de l'intendance, aux officiers d'administration et, en général, aux officiers des services auxiliaires remontés au compte de l'Etat. Pourquoi assimiler aux non-combattants les médecins et vétérinaires que leurs fonctions appellent et retiennent souvent parmi les combattants ? Nous ne voyons pas pourquoi le médecin et le vétérinaire ne se remonteraient pas de la même façon que les officiers combattants.

Rappelons à ce sujet que, le 30 Janvier 1894, l'Empereur d'Allemagne a ordonné la suppression de l'emploi des chevaux gris dans la Cavalerie, comme servant trop

facilement de point de mire, par suite de la visibilité constante, pendant l'action, due à la poudre sans fumée.

Nous croyons avoir suffisamment parlé de la remonte des officiers des armes à pied ; nous allons revenir un instant à celle des officiers des corps de troupes à cheval, et examiner quel type de cheval d'armes conviendrait le mieux à cette dernière.

A première vue, le cheval de pur sang anglais nous paraît être le cheval de tête par excellence ; c'est une monture très brillante, d'une grande distinction, d'une vitesse remarquable, sautant admirablement et pouvant franchir n'importe quel obstacle, en un mot, ayant, en apparence du moins, toutes les qualités requises pour faire un excellent cheval d'armes. Ce serait donc la monture idéale de l'officier des corps de troupes à cheval, si son prix élevé et certains défauts dont nous allons parler ne le rendaient quelque peu impropre au service de l'armée en campagne.

Le cheval de pur sang exige des soins méticuleux : bien soigné, bien nourri, logé dans de bonnes écuries, passant l'hiver sous de chaudes couvertures, il est susceptible de faire un excellent service en garnison ; mais c'est un délicat cheval d'escadron, très sensitif, trop impressionnable, trop nerveux, trop irritable. On l'a comparé à une locomotive dont les engrenages, les rouages, les leviers ne peuvent résister à la puissance de l'âme,

de la vapeur ; c'est un cheval à feu de paille, sans ressources pour la campagne, exigeant beaucoup trop de ménagements, supportant mal les privations, les intempéries et les misères de la vie en plein air.

Or, le cheval de Cavalerie doit être, avant tout, un cheval rustique ; il lui faut du fonds, de la sobriété, de la résistance à tous les services. Il faut qu'il puisse manger à toute heure, dans n'importe quel récipient, qu'il soit fatigué ou non. Au bivouac, attaché à la corde comme les chevaux de troupe, le cheval d'officier est exposé à la pluie, au vent, au froid et a la chaleur ; comme le troupier, il mange quand il peut et où il peut. Or, nous ne voyons pas très bien le cheval de pur sang supporter longtemps et impunément un tel régime. Ménager son cheval en face de l'ennemi est à peu près impossible. C'est une monture à toute épreuve et non un cheval de parade qu'il faut à l'officier à ce moment critique.

La campagne de Crimée nous a pleinement démontré ce que valent les chevaux de pur sang en campagne. A peine les chevaux anglais furent-ils soumis au régime de la guerre qu'ils périrent, et pourtant, ils avaient dû être choisis parmi les meilleurs chevaux capables de faire campagne. « Les chevaux anglais, écrivait-on de Crimée, « fondent en campagne comme la neige au soleil ». Or, tandis que ces beaux chevaux anglais, tant vantés, et d'ailleurs pouvant rendre de bons services dans d'autres conditions, périssaient si rapidement en Orient, nos petits

chevaux d'Afrique supportaient la fatigue d'une manière admirable.

Donc, si le cheval de pur sang est une belle et agréable monture, fort maniable et très susceptible de faire un excellent service en temps de paix, le beau et bon cheval de demi-sang doit lui être préféré comme cheval de guerre, et partant, doit être uniquement affecté à la remonte des officiers des armes montées ; le temps de paix devant servir à préparer la guerre et celle-ci devant nous trouver tout prêts, quand elle éclatera. Le jour où l'Etat aura consenti le sacrifice d'attribuer aux chevaux de tête un maximum de prix de 1.500 à 1.800, selon les différentes armes, c'est-à-dire :

1.500 fr. pour la Cavalerie légère ;

1.600 à 1.700 fr. pour la Cavalerie de ligne et l'Artillerie ;

1.800 fr. pour la Cavalerie de réserve.

Nos officiers auront le choix parmi les meilleurs chevaux de demi-sang que peut produire notre sol français, et nous ne craignons pas de dire qu'ils seront admirablement montés.

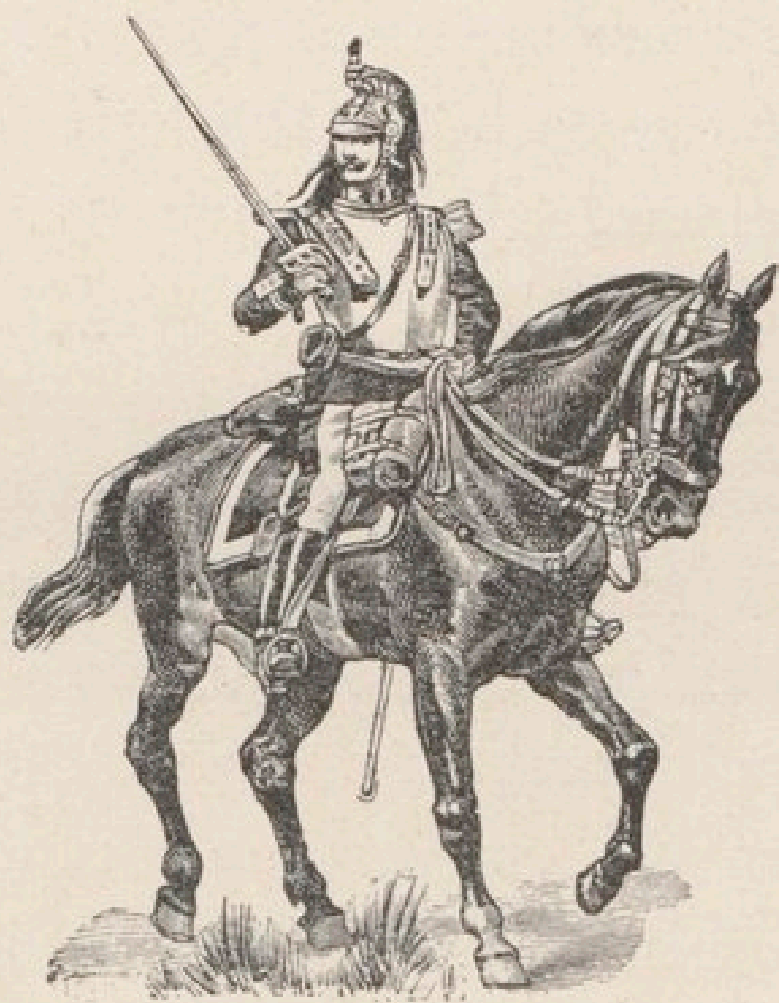
Il faudra, bien entendu, pour arriver à ce résultat que l'administration des Haras apporte son concours en choisissant des étalons plus aptes à la reproduction du cheval de tête.

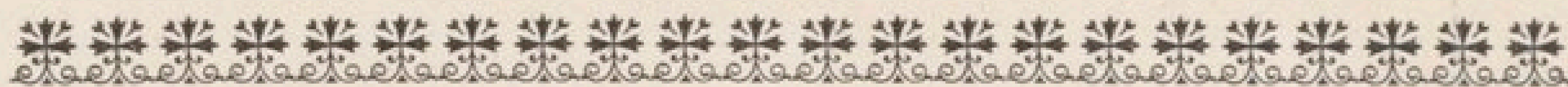
« Le Sport Universel Illustré » disait dans sa dernière

chronique : en France, si l'on voulait payer les étalons au prix que donnent les propriétaires d'écuries d'obstacles, on n'aurait certes pas à le regretter.

Nous laissons ruiner sur les obstacles des animaux qui pourraient rendre d'excellents services *comme pères de chevaux de tête pour l'armée.*

En s'obstinant à ne pas modifier l'article de son règlement qui lui interdit de profiter, pour l'achat de ses étalons, des occasions qu'elle peut trouver dans les ventes publiques ou les prix à réclamer, l'administration des Haras laisse gâcher, en pure perte pour l'élevage, des animaux qui pourraient rendre de très appréciables services





VII

QUELQUES MOTS SUR LA MOBILISATION ET LA RÉQUISITION DES CHEVAUX EN CAS DE GUERRE. — LEUR PRÉPARATION EN TEMPS DE PAIX.

Nous avons parlé trop longuement du cheval de guerre pour passer sous silence l'opération si importante qui consiste à mobiliser, en quelques jours, tous les chevaux dont nous avons besoin pour compléter les effectifs de notre Cavalerie, de notre Artillerie, de nos services montés (Génie et Train des Equipages) et leur permettre d'entrer en campagne.

La mobilisation, qu'il ne faut pas confondre avec la concentration est l'ensemble des opérations nécessaires pour assurer le passage du pied de paix au pied de guerre de toutes les forces militaires du Pays. Elle consiste essentiellement à fournir les différents services ou corps de troupes, du personnel et des animaux de complément, ainsi que du matériel de toute espèce nécessaires.

Or, pour que notre armée puisse passer du pied de

paix au pied de guerre, il lui faut non seulement beaucoup d'hommes, mais aussi beaucoup de chevaux. Nous ne devons pas perdre de vue, en effet, que l'effectif en chevaux de l'Artillerie et du Génie, en temps de paix, est relativement très faible par rapport à celui du temps de guerre. Le recensement et le classement des chevaux, qui sont la préparation indispensable à la réquisition en cas de mobilisation, demandent donc à être faits, chaque année, avec le plus grand soin, sous peine de nous réserver bien des mécomptes.

Chaque année, conformément aux instructions du Ministre de la Guerre, des Commissions mixtes créées en vertu de l'article 38 de la loi sur les réquisitions militaires, procèdent à l'examen et au classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être réquisitionnés pour le service de l'armée.

Malheureusement, ces Commissions, vu leurs itinéraires trop chargés, n'ont pas le temps nécessaire pour bien examiner les chevaux à toutes les allures, se bien renseigner sur leur nature, et vérifier attentivement et scrupuleusement les registres de recensements, tenus, dans chaque comune, par les secrétaires de mairie. Examiner un cheval, d'abord au repos, le faire marcher, puis trotter, afin de pouvoir juger, non seulement quel est le classement qui lui convient, mais encore si le cheval est réellement capable de faire dans l'armée un assez bon service de guerre, pour que son achat ne soit pas trop

onéreux à l'Etat ; s'assurer de l'intégrité de ses aplombs et du bon état de ses membres, le toiser, prendre ou rectifier son signalement, puis le classer d'après sa taille, sa conformation, sa vigueur et ses allures dans l'une des six catégories établies ; quelquefois même prendre des mesures de ferrure et de harnachement ; vérifier les états et listes de recensement, faire les récapitulations à la fin de chaque opération, établir les procès-verbaux, certificats de réforme ou de comparution, signer toutes pièces, etc., etc., tout cela demande beaucoup de temps à une Commission ayant cinq à six communes à faire par jour, devant arriver dans les localités désignées au jour et à l'heure fixés, et en repartir rapidement pour franchir les 4 ou 6 kilomètres qui séparent les localités entre elles. Ces Commissions sont malheureusement obligées, quelquefois, d'examiner très superficiellement les chevaux inscrits, afin de pouvoir arriver à l'heure indiquée à la localité voisine où elles sont attendues. Et le délai entre chaque opération est quelquefois si court que les gendarmes à pied, chargés d'assurer le service d'ordre, n'ont même pas le temps matériel pour se rendre d'une commune à l'autre. Aussi, pouvons-nous dire, par expérience, qu'il faut que le président de Commission soit bien convaincu de l'excessive délicatesse, de la très grande importance de la mission qui lui a été confiée pour pouvoir la mener à bonne fin.

Ces Commissions qui fonctionnent au commencement

du printemps de chaque année, dans tous les corps d'armée, sont composées d'un officier des armes à cheval, président, ayant voix prépondérante, d'un membre civil désigné dans chaque commune par le Préfet, ayant voix consultative et d'un vétérinaire civil ou militaire, ayant voix délibérative. Ces Commissions se font présenter dans chaque commune la liste de recensement des chevaux, juments, mulets et mules, prescrite par l'article 37 de la loi sur les réquisitions militaires. Cette liste dressée du 1er au 15 Janvier de chaque année, mentionne tous les animaux déclarés, avec leur signalement, le nom et le domicile de leurs propriétaires, à l'exception des chevaux et juments n'ayant pas atteint l'âge de cinq ans au 1er Janvier, des mulets et mules n'ayant pas atteint l'âge de trois ans à la même époque, des animaux déjà inscrits dans une autre commune, de ceux précédemment réformés et enfin à l'exception des animaux appartenant à certains services publics autorisés et à des agents diplomatiques des puissances étrangères.

Les juments poulinières maintenues comme telles, c'est-à-dire les juments en état de gestation constatée par des certificats de saillie appuyés de l'affirmation de deux témoins, ou de la déclaration du maire, et les juments suitées d'un poulain, ou notoirement reconnues comme consacrées à la reproduction, ne sont pas classées et peuvent ne pas être présentées, pouvu qu'elles aient été déclarées et qu'elles soient régulièrement inscrites.

Dans chaque commune, un tableau de classement, divisé par catégories correspondant aux catégories fixées par le Ministre de la Guerre, est dressé en double expédition, toutes deux signées par la Commission et le Maire de la commune, ou son suppléant. Une de ces expéditions reste déposée à la mairie de chaque commune, l'autre est envoyée par le Président de la Commission mixte au bureau de recrutement.

En cas de mobilisation, la réquisition des chevaux, juments, mulets et mules classés, est effectuée par des Commissions mixtes dont les membres sont nommés par les commandants de région. C'est alors que, si les recensements et classements de chaque année ont été bien faits dans chaque commune, la réquisition pourra être faite facilement et sans à-coups. Tout dépend, en effet, des opérations préparatoires. Aussi, on ne saurait trop encourager le zèle des secrétaires de mairie qui sont dans chaque Commune les plus précieux agents de mobilisation. Ces braves employés sont, généralement, des instituteurs qui, moyennant une faible rétribution, consentent à tenir à jour, en dehors de leurs heures de classe et de leurs occupations ordinaires, les registres de leur commune. Ils ont d'autant plus de mérite que, mal secondés, dans nos campagnes, par des maires négligeants, souvent incapables et connaissant mal les devoirs qu'ils ont à remplir en cas de mobilisation ; mal secondés également par des gardes-champêtres illettrés ; mal ren-

seignés surtout par les propriétaires, cultivateurs et fermiers qui négligent de déclarer leurs animaux en temps utile, ou font des déclarations inexactes ou fausses, ils sont obligés, le plus souvent, de se transporter dans les fermes pour s'assurer eux-mêmes que tous les chevaux, juments, mulets et mules se trouvant dans la commune, ont été exactement déclarés. Sans cela, la moitié des chevaux ne seraient pas inscrits.

Nous voudrions que des primes ou récompenses honorifiques spéciales fussent accordées à ces dévoués et zélés serviteurs, afin de les récompenser et surtout de les encourager dans cette voie. Nous voudrions également que ceux d'entre eux qui sont mobilisables (et c'est la majorité) fussent maintenus à leur poste jusqu'à la fin des opérations de la mobilisation, afin d'éclairer les Commissions de réquisitions et de les aider au besoin. Ils rejoindraient leur corps, ces opérations terminées, et rendraient ainsi un réel service comme agents de mobilisation.

Une des grandes difficultés de la mobilisation, au point de vue de la réquisition des chevaux, sera d'amener tous les animaux réquisitionnés et classés aux lieux désignés comme centre des circonscriptions de réquisition établies à l'avance par l'autorité militaire. Etant donné que tous les hommes valides auront rejoint ou se prépareront à rejoindre leur corps, et qu'il ne restera dans les villages que des vieillards, des invalides, des femmes et

des enfants ; étant donné que les gendarmes auront assez à faire de porter des ordres, des communications intéressant la marche des diverses opérations de la mobilisation, ainsi que les instructions spéciales de la dernière heure, enfin de rassembler les traînards et les insoumis, nous estimons qu'il serait prudent de désigner à l'avance, dans chaque commune, un réserviste ou territorial, de préférence un gradé des armes à cheval qui aurait la mission spéciale d'amener aussi rapidement que possible, au siège de la Commission de réquisition, tous les chevaux et mulets portés sur le tableau de classement de sa commune. Ce serait, certes, le meilleur moyen d'assurer le service de réquisition.

Il n'est pas douteux que les populations de nos villes comme celles de nos campagnes se sont admirablement pliées aux exigences, parfois gênantes, de nos lois, concernant les réquisitions militaires, et que les propriétaires, dûment avertis par leur municipalité, obéissent en temps utile aux prescriptions de l'autorité militaire ; mais il faut compter avec l'ignorance de quelques-uns, et surtout, avec le désarroi, quelquefois même avec la panique causée par la nouvelle d'une déclaration de guerre inattendue. On ne saurait donc prendre trop de précautions pour y remédier efficacement. .





CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Dans cette rapide revue des questions qui peuvent le plus intéresser ceux qui aiment le cheval et qui voient en lui, non seulement l'instrument de travail ou de plaisir, mais surtout un *outil de guerre de première importance* qui doit être apprécié et compris selon ses facultés, ses qualités et son degré d'instruction, nous n'avons pas jugé à propos de parler de la pratique du cheval et des moyens de s'en servir. Nous laissons cela aux traités d'équitation (et ils sont nombreux), composés par des écuyers de haute valeur, qui sont restés nos maîtres, qu'il est utile de consulter souvent, et dont les sages conseils devraient être répandus à profusion.

Beaucoup trop de gens méconnaissent le cheval, ignorent que sa mémoire est sa qualité dominante et que c'est par la douceur et la patience qu'on vient à bout de son dressage. S'il était plus connu, il serait mieux aimé.

Combien, parmi ceux qui s'en servent, le considèrent

comme une machine et ne le croient capable d'aucun attachement, d'aucune reconnaissance ! Combien de chevaux méchants ou réputés tels auraient été les plus doux du monde, s'ils n'avaient été brutalisés.

Nous extrayons ce qui suit d'un article intitulé « Pauvres chevaux », paru dans la *Revue Hippique :*

Paris est l'enfer des chevaux ; dans aucune capitale, dans aucune grande ville, les chevaux ne sont plus maltraités qu'à Paris. D'ailleurs, partout en France, ce bon et courageux serviteur qui s'appelle « le cheval » est indignement malmené. Paris n'a pas le monopole de l'ignorance, de la maladresse et de la brutalité avec lesquelles on se sert chez nous de ces pauvres bêtes.

Il est écœurant de voir des cochers de bas étage, des charretiers, des conducteurs de fiacres brutaliser les malheureux animaux qu'ils mènent. Mais, en général, ils n'en sont pas les propriétaires, et si leur inutile violence nous indigne, nous leur en voulons moins à eux, qu'à leurs maîtres, à leurs patrons, parce qu'il est bien rare que ceux-ci aient jamais su leur dire, et surtout leur prouver, par une félicitation ou une gratification venant à propos, que pour tous, bêtes et gens, il y a infiniment plus d'avantages à se servir des chevaux avec douceur et fermeté qu'avec une sauvagerie stupide.

Il existe bien une Société, la Société protectrice des animaux, qui, pour soutenir ce principe, fait les plus

louables efforts, mais ses moyens d'action paraissent trop limités. Nous la croyons médiocrement secondée par l'autorité, et souvent, au lieu d'être aidée, elle est paralysée par l'insouciance publique.

Il nous semble que les grandes maisons industrielles et commerciales, que les grandes compagnies de voitures parisiennes surtout, auraient intérêt au double point de vue moral et économique, à organiser un système régulier d'encouragement pour leurs meilleurs employés d'écurie, comme, par exemple, des examens, des contrôles, aboutissant à des récompenses dont la distribution devrait être entourée d'un certain éclat et d'une publicité qui en doublerait la valeur.

Donc, pour faire aimer notre ami, le cheval, il faut le faire connaître, il faut le mettre à la portée de tous.

Il faut, aux Français, redonner le goût des choses de France et essayer d'effacer peu à peu ces goûts de snobisme à outrance, qui ont donné à tant de gens l'idée de se métamorphoser en Anglais.

Nous ne devons pas oublier que notre France tient le record du monde pour l'élégance et la distinction en toutes choses.

Dans son admirable ouvrage « Le Chic à cheval », Louis Vallet, ancien élève de l'Ecole de Saumur, artiste aussi éminent qu'écrivain distingué a, lui aussi, démontré les dangers et les laideurs de l'anglomanie et il a poussé

ce cri du cœur : « Croyez-moi, anglomanes mes amis, « notre France vaut largement tous les pays du « monde, et le jour où nous aurons le courage d'être « Français, fiers d'être Français et rien que Français, « nous serons tous étonnés, vous, anglomanes les pre- « miers, de voir que le *vrai chic,* c'est le nôtre et que, « si nous voulions, c'est chez nous qu'on prendrait le « mot à la mode. »

L'anglomanie ne date pas d'hier ; sous le Directoire, et même sous le Consulat, elle avait été poussée jusqu'au dernier ridicule. Même à cette époque, il y avait beaucoup d'anglomanes à Paris qui n'avaient jamais mis le pied en Angleterre, mais qui donnaient dans le genre anglais. Le sympathique auteur que nous venons de citer nous fait constater que, vers 1828, l'anglomanie était le dernier mot du bon goût équestre et désespérait les vieux écuyers. Depuis lors, dit-il, cette manie de singer les Anglais n'a fait que croître, et elle a gardé malheureusement les plus grandes chances d'être toujours à la mode, pour une raison bien simple, c'est qu'il sera toujours plus facile d'être ignorant que savant, et que le manque de savoir et *surtout le manque de tenue* se masquent admirablement par ce qu'on qualifie de « manière anglaise ».

Remarquons, cependant, que c'est surtout parmi les cavaliers civils que l'anglomanie a rencontré les adeptes

les plus fervents, et pour cause... l'équitation militaire en fut toujours sauvegardée par les bonnes traditions conservées à Saumur.

Ventre Saint-Gris ! comme disait quelqu'un de bien Français, quand donc reviendrons-nous Français? Français tout d'une pièce, avec nos défauts, mais aussi avec nos qualités. Quand ces mots : « il a tout à fait l'air d'un gentleman anglais » cesseront-ils d'être le plus doux compliment qu'on puisse adresser à une classe d'hommes qui ont dans leur race et dans leur élégance naturelle, vingt fois « le chic des Anglais » ?

Les Françaises, heureusement, n'ont pas donné dans ce travers ; elles ont compris qu'elles n'avaient qu'à rester elles-mêmes pour demeurer les reines du goût et de la mode. Vous ne ferez jamais un compliment à une Parisienne en lui disant, même le plus gracieusement du monde, qu'elle a l'air d'une Anglaise ! Pourquoi cette différence entre les deux sexes, différence d'ailleurs tout à l'honneur de la femme ?

Quelques contemporains soucieux de conserver le beau renom Français ont essayé de réagir contre cette mode stupide. Pour n'en citer qu'un, le duc de Cossé-Brissac a fondé, à Paris, une société équestre dite « de l'Etrier », qui, sous son habile direction, s'efforce de conserver intacts, avec un soin jaloux, les principes de l'équitation française. Tous les Vendredis, au manège de cette Société, des reprises dirigées par M. le général Faverot

de Kerberch et M. de Cossé-Brissac ou son collaborateur, M. de Gâtine, sont suivies assidûment par une quarantaine de membres des deux sexes qui tiennent à donner à ces réunions un grand cachet d'élégance. Là, on met en pratique les principes de l'équitation la plus savante, et ceux qui ont eu la bonne fortune d'assister à une fête de « l'Etrier » ont dû s'en aller rassurés sur le sort réservé à l'équitation Française.

La Société Hippique Française fait de notables efforts pour encourager « le plus beau des sports », et nous ne saurions trop l'en féliciter.

Son concours annuel, qui est rehaussé par un cadre digne de lui, dans ce Grand Palais des Champs-Elysées, si merveilleusement situé, est une fête solennelle qui réunit, chaque année, nos meilleurs cavaliers civils et militaires.

Nous sommes heureux de constater que l'armée y est dignement représentée, et que tous ceux de nos camarades qui ont paru, cette année, sur la piste du Grand Palais, ont fourni des parcours très convenables, montant avec beaucoup de correction des chevaux bien mis, sautant en général fort bien, et abordant franchement l'obstacle. Plusieurs d'entre eux, dont les parcours ont été irréprochables, ont été justement applaudis.

Nous nous permettrons d'émettre, à ce sujet, une opinion toute personnelle : nous ne voudrions pas voir tenir compte de la vitesse pour le classement des concur-

rents ayant accompli leur parcours sans aucune faute. Cela nous paraît illogique. Parce qu'un cheval aura fait son parcours dans le train de course, il ne sera pas prouvé qu'il soit supérieur à un autre ayant mis 20 ou 30 secondes de plus.

Nous estimons, au contraire, qu'il y a plus de mérite pour le cavalier comme pour le cheval, à aborder l'obstacle avec calme, dans un galop bien rassemblé, et à conserver, pendant toute la durée du parcours, une allure régulière qu'à bourrer sur l'obstacle et à franchir au galop de charge la distance qui sépare les obstacles entre eux. Il vaudrait donc mieux, à notre avis, limiter la durée de la course pour éviter l'excès de lenteur, et ne tenir compte exclusivement que du saut lui-même, et de la franchise avec laquelle il est effectué. Les membres du Jury sont assez compétents pour distinguer les meilleurs sauteurs. Ce serait plus rationnel et le coup d'œil n'y perdrait rien.

Nous déplorons la tendance d'un assez grand nombre de gentlemen à conserver, pendant tout leur parcours, une position de jockey vraiment ridicule. Ils embrassent, pour ainsi dire, les oreilles de leur monture en sautant, ou bien, la tête fortement penchée en avant, à droite ou à gauche de l'encolure, ils regardent la pointe de leurs bottes. Or, nous ne voyons pas en quoi cette position, fort disgracieuse, peut faciliter le saut.

Charger l'avant-main en portant le poids du corps en

avant, d'une façon aussi exagérée, est-ce le moyen d'enlever énergiquement un cheval ? N'est-ce pas plutôt le préparer à un panache formidable dans le cas où il viendrait à butter ? Serait-ce encore une tendance à l'anglomanie ? Tant pis pour ceux qui s'y laissent entraîner. Dans tous les cas, si c'est une mode, elle est bien laide et nous félicitons les cavaliers militaires de ne pas donner dans ce travers.

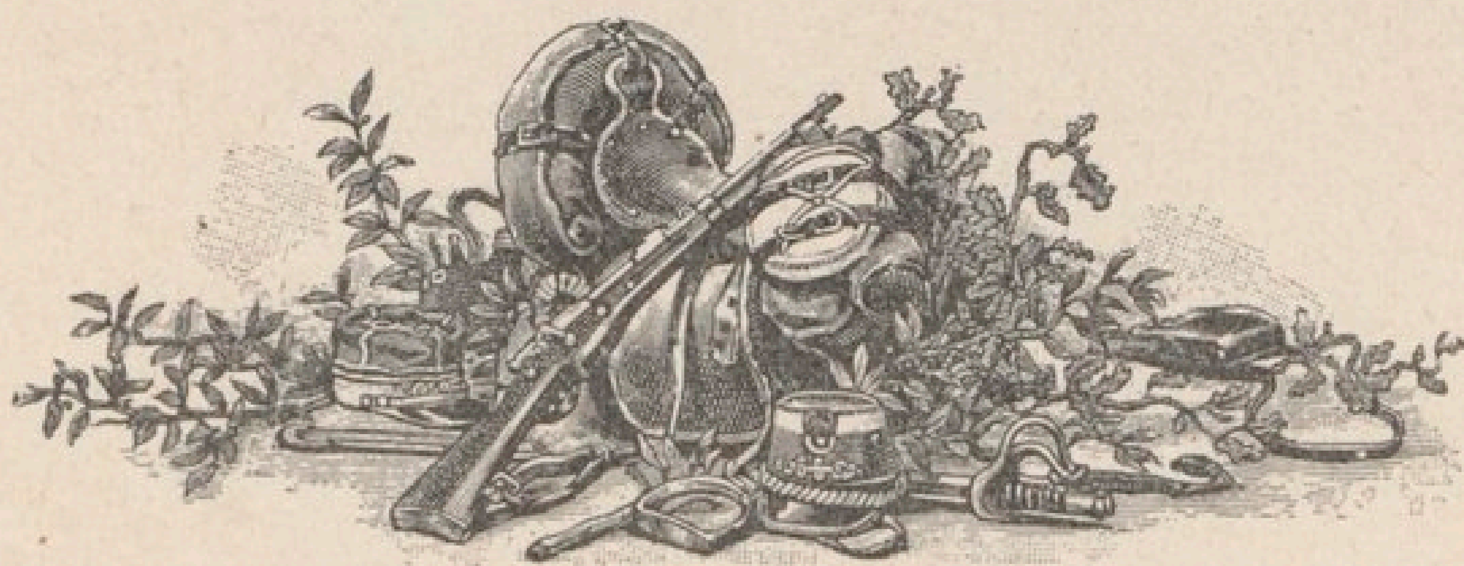
Afin d'encourager l'équitation militaire, et de développer le goût du cheval chez les officiers de notre armée de seconde ligne ; pour leur permettre de cultiver, dans des conditions moins onéreuses, cette équitation qui, pour eux, est devenue obligatoire, une Société s'est fondée à Paris, le 26 Mars 1893, avec l'approbation du Ministre de la Guerre, sous le nom de « Réunion Hippique des Officiers de Réserve et de l'Armée Territoriale ». Cette Société, qui fait le plus grand honneur à son dévoué Président-Fondateur, M. le Lieutenant-Colonel Saffroy, a deux écoles : l'une, pour les officiers des armes à pied, l'autre, pour les officiers des armes à cheval.

Une ou deux fois par an, une fête hippique ou carrousel, est donnée avec le concours des membres les plus zélés de la réunion et attire un public nombreux et choisi. Nous faisons des vœux pour le succès de cette Société, dont le but est véritablement patriotique, et qui, d'ailleurs, fut la première à tenter une renaissance de l'Equitation ; elle doit, par conséquent, intéresser tous les

bons Français ; nous aimons à espérer que le Ministre de la Guerre lui continuera ses faveurs et la couvrira, comme par le passé, de sa haute protection.

Nous terminons en souhaitant également que le Ministre de la Guerre qui, avec raison, s'efforce d'encourager le recrutement des officiers de seconde ligne, mette régulièrement, et autant que le service le permettra, des chevaux de l'armée à la disposition de ceux d'entre eux qui doivent être pourvus d'une monture en temps de guerre. Il ne s'agit pas, en effet, de donner un outil ; il faut que celui entre les mains duquel on le place sache s'en servir habilement. Pour s'en servir habilement et utilement, il faut s'en servir souvent.

Beaucoup de nos camarades ne demandent qu'à travailler dans l'intérêt de la défense nationale, qu'on veuille donc bien leur en donner les moyens ; car, nous ne saurions trop le répéter : si la Cavalerie est l'arme de l'avenir, *le cheval est le complément de l'officier ; c'est l'outil de guerre de demain !*



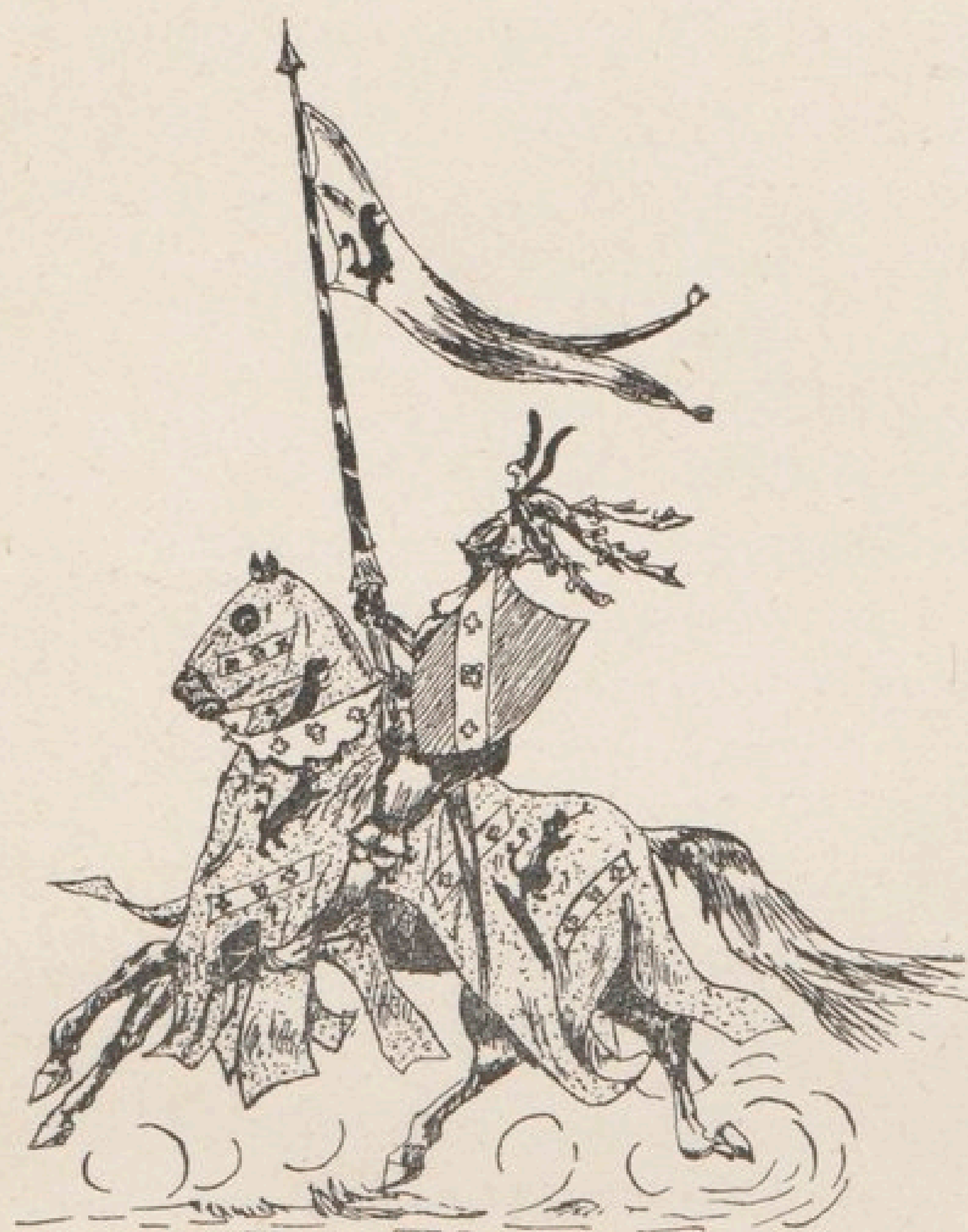


TABLE DES MATIÈRES



IMPRIMERIE H. RIOU-REUZÉ

Rennes-Paris

